



PARIS, le 26 janvier 2009 - N° 36/D130

Formation EMPLOI, REVENUS

Réunion du 11 juin 2008

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme 2009-2013
et des avant-projets de programmes statistiques 2009

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE.....	41
AVIS D'OPPORTUNITÉ	42
ANNEXES	49

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Emploi, revenus** le 11 juin 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe de travail chargé de définir **des indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous emploi et de précarité de l'emploi et la très large participation à laquelle il a donné lieu**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations proposées par ce rapport qui devront, avec celles du rapport sur les inégalités, contribuer largement au programme 2009-2013. Il se félicite que certaines soient d'ores-et-déjà mises en œuvre et note que beaucoup d'autres sont inscrites au programme à moyen terme de l'Insee, de la Dares et de l'ANPE. Il souhaite qu'un bilan annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations soit présenté chaque année à la formation *ad hoc* du Cnis. Il suivra attentivement la mise à disposition d'un glossaire explicitant les différentes catégories constituées et un dictionnaire des principaux indicateurs pour faciliter la compréhension par les utilisateurs de ce système d'information complexe.
Il considère que ce rapport doit être largement diffusé aux niveaux national, européen et international, considérant qu'une utilisation de ces indicateurs au niveau européen permettrait une meilleure comparabilité de la situation du marché du travail dans les différents pays.
Le Cnis demande que la réflexion se poursuive sur le thème de la **mesure de la qualité de l'emploi** une fois connues les conclusions du groupe de travail commun BIT/Nations Unies/Eurostat.
2. Le Conseil appuie la participation du système statistique public français (Insee, Dares et DEPP) mais aussi du Céreq aux projets internationaux **sur la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences des adultes**. Il suivra avec attention la mise en place de l'enquête AES (Adult Education Survey) au niveau européen et du projet Piacac (program for international assesment of adult competencies) piloté par l'OCDE. Il souhaite que ces projets se déroulent selon un protocole méthodologique rigoureux, garant de la qualité statistique des résultats associés.
3. Le Conseil a noté la participation de l'Insee au test du projet de nomenclature socio-économique européenne (Esec), lancé par Eurostat. Il demande **qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne voire internationale** et ses implications éventuelles sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) utilisée en France. Il demande que l'état de ces réflexions soit présenté lors d'une prochaine inter formation statistiques sociales.
4. Le Conseil renouvelle son souhait de voir améliorée la connaissance des **tensions sur le marché du travail et des besoins de main d'œuvre**. Il soutient les travaux entrepris par la Dares pour améliorer la mesure des emplois vacants et les motifs pour lesquels ces emplois restent non pourvus. Il encourage la mise en place par l'ANPE d'un dispositif d'observation conjoncturelle des offres d'emploi déposées par les entreprises. Il souhaite que l'ensemble de ces travaux aboutissent sur ce moyen terme à la mise à disposition d'un ensemble d'indicateurs cohérent et visible sur ce thème. Le Cnis suivra par ailleurs avec attention les nouvelles projections à moyen terme d'emploi par métiers.
5. Le Conseil souhaite que le système statistique public intensifie ses efforts pour mettre à disposition des acteurs locaux **des indicateurs sur l'emploi, les salaires et les revenus à des niveaux géographiques fins**. Il encourage l'Insee à poursuivre les investissements engagés sur la localisation des sources administratives notamment sur le champ des revenus. Il demande que les possibilités d'utilisation des enquêtes annuelles de recensement sur ces thèmes et selon le niveau

géographique soient précisées. Le conseil demande que l'ensemble des travaux engagés pour mettre à disposition des informations au niveau local soit présentées lors de la prochaine formation du Cnis consacrée aux statistiques régionales et locales.

6. Le Conseil souhaite que le programme à moyen terme intègre pleinement **le domaine de l'emploi public** dans ses trois composantes (fonction publique d'État, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière). Il s'agit à la fois de disposer de données comparables entre les secteurs marchands et non marchands et entre les trois fonctions publiques. Dans cet objectif, la conception par les services producteurs des dispositifs d'enquêtes, des systèmes d'information et des nomenclatures doit être guidée par le souci d'harmonisation dans leurs champs, leurs concepts et leur calendrier.
7. Le Conseil se félicite des **évolutions significatives du système d'information sur emploi et revenus prévues sur ce moyen terme** pour fiabiliser le dispositif d'observation du marché du travail et améliorer la connaissance des inégalités de salaires et de revenus :
 - a. refonte de l'enquête emploi en continu pour **fiabiliser le dispositif de mesure du chômage, et extension aux DOM,**
 - b. refonte de la partie structurelle de l'enquête sur l'activité et l'emploi de la main d'œuvre (ACEMO) pour **améliorer le dispositif d'observation des rémunérations (salaires, primes, épargne salariale)** en fonction des nouvelles possibilités d'utilisation des déclarations annuelles de salaires et de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre,
 - c. refonte de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) pour progresser dans la connaissance du haut de la distribution des revenus et du patrimoine et prendre en compte les prestations sociales réelles.
8. Le Conseil national de l'information statistique souligne l'importance des travaux et études **sur le lien entre travail et santé** et les expositions aux risques professionnels. Il se félicite du processus d'amélioration méthodologique de l'enquête SUMER initié dans le cadre de la formation Emploi-Revenus, et incite la Dares et la Drees à valoriser au mieux la première vague de l'enquête SIP (Santé et Itinéraires Professionnels), dont les résultats sont très attendus. Les conclusions de la Conférence sur les conditions de travail, ainsi que le rapport de la mission Légeron-Nasse, ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Le Conseil souhaite que, dans cette perspective les pistes d'amélioration du système actuel d'observation lui soient présentées.
9. Le Conseil encourage la poursuite des travaux **d'évaluation des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle**. Il souhaite que les expériences en cours associant dispositif statistique et travaux de recherche permettent de dégager une méthodologie d'évaluation rigoureuse. Il demande que le débat au sein du Cnis se poursuive pour dégager les « bonnes pratiques » pour l'utilisation de l'évaluation par expérimentation..
10. Le Conseil soutient les travaux méthodologiques engagés pour construire des panels enrichis sur différents champs (ensemble des salariés, non-salariés voire tous actifs occupés et tous actifs) afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus sur le marché du travail et de mieux rendre compte de leur dynamique salariale, selon les recommandations du rapport du Cnis sur « les conditions de vie et inégalités » et celui sur l'« emploi, chômage, précarité ».**

Avis sur 2009, première année du moyen terme

1. Le Conseil constate avec satisfaction que **le système d'information conjoncturel sur l'emploi et les revenus** couvrira en 2009, à l'aide de sources administratives, **l'ensemble des salariés** y compris la fonction publique dans ses trois composantes, et les salariés des particuliers

employeurs. Le système d'information annuel couvrira, quant à lui, l'ensemble des actifs occupés (salariés et non-salariés) à l'aide de sources administratives détaillées. Il sera ainsi possible d'effectuer des comparaisons entre secteur marchand et non marchand en toute rigueur. Il souhaite qu'il soit ainsi possible de supprimer l'enquête auprès des collectivités territoriales.

2. Le Conseil suivra avec attention les premières étapes de la **refonte de l'enquête emploi** : extension de 50% de l'échantillon et mise sur internet de l'enquête auprès des non répondants.
3. Le Conseil prend note de la rénovation des **enquêtes « patrimoine » et « revenus fiscaux »** qui permettra de mieux suivre le haut de la distribution des revenus comme l'a recommandé le rapport Freyssinet sur les inégalités sociales. Il réitère son souhait que soit publié chaque année un bilan de l'évolution des inégalités. Il se félicite de l'extension aux DOM de l'enquête patrimoine.
4. Le Conseil suivra avec intérêt les travaux de l'Insee, la Dares et l'Anpe pour concevoir, des outils permettant de répondre à différentes questions soulevées dans le rapport du groupe de travail « emploi, chômage, précarité » et du rapport IGF-IGAS : demandeurs d'emploi en activité réduite, parcours sur le marché du travail, ancienneté et récurrence du chômage... Il souhaite que des indicateurs soient définis et publiés en tenant compte des propositions du groupe de travail « emploi, chômage, précarité » notamment en faisant mention très explicitement de la nature des données utilisées.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION EMPLOI, REVENUS

- 11 juin 2008 -

Président : Raoul BRIET, Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Réserve pour les Retraites,
Membre du Collège de la Haute Autorité de Santé

Rapporteurs : Sylvie LAGARDE, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (INSEE)

Responsable de la formation : Nadine LEGENDRE

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction - M. Raoul BRIET

- I. Définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi - Présentation du rapport du groupe de travail du Cnis - Jean-Baptiste de FOUCAULD**
- II. Programme à moyen terme 2009-2013-** Bernard GUIBERT et Sylvie LAGARDE
- III. Programme 2009 -** Sylvie LAGARDE
- IV. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes**
- V. Examen de demandes d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 présentées par la mission des études, de l'observation et des statistiques du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative**

Conclusion - M. Raoul BRIET

LISTE DES PARTICIPANTS

Hélène ALEXANDRE	APEC
Mohamed AMINE	OBSERVATOIRE DU CNFPT
François AVENTUR	ANPE
Christel BENARD	UNION INDUSTRIES MÉTIERS MÉTALLURGIE
Nathalie BERTRAND	APEC
Anne-Juliette BESSONNE	DARES
Jean-Louis BODIN	SFDS
Michel BOISSONNAT	FAFIH
Patrick BOULTE	SNC
Raoul BRIET	HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
Nida BUHENDWA CIRHUZA	MIN AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Michel CEZARD	Insee
Isabelle CHAPTAL	GRUPE DES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES
Christel COLIN	DARES
Pierre CONCIALDI	Insee
Philippe CUNEO	Cnis
Mireille DADOY	CNRS
Etienne DEBAUCHE	DARES
Jean-Baptiste DE FOUCAULD	IGF MIN ÉCONOMIE INDUSTRIE EMPLOI
Jacqueline DONEDDU	CGT
Anne-Marie DUSSAIX	ESSEC
Françoise DUSSERT	Cnis
Charles EL NOUTY	CGPME
Patricia FERRAND	CFDT
Mélanie FLEURANT	IAAT
Jérôme GAUTIE	Université de Paris 1
Annie GAUVIN	ANPE
Anne-Marie GÉGOT	Insee
Michel GOLLAC	CREST
Christine GONZALEZ DEMICHEL	DGAFP MIN BUDGET COMPTES PUBLICS
Monique GRESSET-BOURGEOIS	CNVA
Bernard GUIBERT	Insee
Daniel HANGARD	MIN ÉCONOMIE INDUSTRIE EMPLOI
Jean-Luc HELLER	DGCL MIN INTÉRIEUR
Angélique HENAU	OREF ILE DE FRANCE
Norbert HOLCBLAT	DARES
Julie LABARTHE	DARES
Sylvie LAGARDE	Insee
Christine LAGARENNE	DARES
Brahim LAOUISSET	MEOS MIN SANTÉ JEUNESSE SPORTS
Nadine LEGENDRE	Cnis
Alberto LOPEZ	CEREQ
Christian LUBINEAU	ENIM
Antoine MAGNIER	DARES
Olivier MARCHAND	Insee
Odile MENNETEAU	MEDEF
Monique MERON	DARES
Jean-Etienne MESTRE	Université de Paris 1
Michel MONTEIL	CGT FO
René PADIEU	SFDS
William PARIENTE	EEP
Hélène PARIS	CNAF
Alexandre PARMENT	OREFQ LORRAINE
Etienne PENISSAT	CNRS CENTRE M HALBWACHS

Nicolas PROKOVAS
Roland RATHELOT
Yvonnick RENARD
Marie REYNAUD
Jean-Marie ROUX
Carla SAGLIETTI
Sophie SAGLIO
Paul SANTELMANN
Bernard SUJOBERT
Hélène THÉLOT
Patrick THIERY
Magda TOMASINI
François VINCENT
Philippe ZAMORA

CGT
DARES
MEDEF FIM
DARES
CGT
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
CGT FO
AFPA
Insee
Insee
MEOS MIN SANTÉ JEUNESSE SPORTS
Insee
CFE CGC
CREST

Absents excusés :

Odile MENNETEAU
Jean-Louis BESNARD

MEDEF
UNSA

La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de Raoul BRIET.

INTRODUCTION

Raoul BRIET

Bonjour à tous. Merci de votre ponctualité, d'autant que notre ordre du jour est particulièrement chargé. Nous débiterons nos travaux par la présentation du rapport du groupe de travail sur les indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi. Fin novembre 2007, Jean-Baptiste de Foucauld, le Président du groupe, nous avait fait un point sur l'état d'avancement des travaux. Nous savons tous que le travail s'est poursuivi de manière intensive depuis lors. Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui – encore sous embargo pour une heure trente – est le fruit de quelque 14 réunions. Il aura nécessité l'investissement du groupe de travail, de son président et de ses rapporteurs. Ces travaux ont débouché sur la formulation d'une trentaine de propositions que je laisserai le soin à Jean-Baptiste de Foucauld de détailler. Je ferai tout de même observer que la trentième recommandation du rapport visait à faire respecter scrupuleusement l'embargo sur tous les documents en la matière, ce qui, pour une fois, semble avoir été le cas. Je note avec satisfaction que l'embargo a bien été respecté, jusqu'à ce que les recommandations soient rendues publiques. Je cède à présent la parole à Jean-Baptiste de Foucauld.

I. Définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi - Présentation du rapport du groupe de travail du Cnis

1. Présentation

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Il est vrai que nous sommes parfois un peu timides dans la mise en application des règles d'embargo. Celles-ci sont pourtant susceptibles d'être respectées lorsqu'une véritable volonté est affichée. Je suis heureux que l'expérience ait été concluante.

Le rapport vous ayant été adressé, je ne vous en ferai pas un résumé point par point, d'autant que nombreux sont les membres du groupe de travail à être présents autour de la table. Je me contenterai d'en relever quelques aspects. Au-delà de cette présentation à la formation « Emploi, revenus », il appartiendra au Bureau du Cnis de valider ou non les propositions du rapport, afin de permettre au système statistique d'aller de l'avant.

Avant de poursuivre, je souhaiterais saluer le travail accompli par les deux rapporteurs du groupe de travail : Michel Cézard et Marie Reynaud. Ils ont passé beaucoup de temps à approfondir des sujets complexes que nous n'aurons jamais le sentiment d'avoir épuisés. Je souhaiterais également remercier les membres du groupe de travail qui se sont montré très assidus et ont supporté nos longues séances de travail.

Comme vous pouvez le constater, nous avons tenu à identifier précisément les propositions et à présenter une synthèse du rapport. Celui-ci débute par un constat.

a. Le constat

Le débat semble s'être apaisé depuis le découplage opéré entre les données de l'enquête emploi et les chiffres ANPE-Dares et la publication d'une nouvelle série de chiffres du chômage au sens du BIT sur longue période. Néanmoins, beaucoup d'informations demeurent peu accessibles. L'accessibilité et la communication ont donc été des sujets importants pour le groupe de travail. Par ailleurs, le constat a mis en évidence une trop grande focalisation sur un indicateur unique, l'indicateur mensuel. Cette focalisation fait courir le risque que la perception par le public ne corresponde pas aux indicateurs, ce qui ne peut être satisfaisant pour le système statistique. De surcroît, les politiques publiques pourraient s'en trouver influencées – l'impact sur l'indicateur primant sur la résolution des problèmes de fond ou l'analyse économique, en lien avec la situation des personnes ou les besoins de l'économie.

Ce constat illustre les efforts qu'il conviendra de produire pour améliorer les conditions du débat en France, d'où le titre donné au rapport : « Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir ».

b. Les objectifs

A partir de ce constat, nous avons tenté de réfléchir à la finalité des indicateurs. Trois objectifs ont été identifiés. Le premier est d'éviter les malentendus. Pour ce faire, il importe de ne pas perdre de vue le fait qu'aucun indicateur n'est neutre. Les indicateurs maintiennent un décalage par rapport à la réalité. Il n'existe aucun indicateur complet dans la mesure où ils ne révèlent qu'une partie de la réalité. Il n'existe pas non plus d'indicateur rigoureusement exact. Toute statistique est en effet susceptible de comporter des erreurs de mesure ou d'échantillonnage. C'est pourquoi les marges d'imprécision doivent être systématiquement mentionnées. La proposition n° 1 résume ce point de vue en demandant que chaque indicateur soit assorti d'un commentaire bref indiquant ce qu'il recouvre, ce qu'il ne recouvre pas et les incidents de nature technique, administrative ou réglementaire qui ont pu influencer son évolution durant la période examinée. Il ne s'agit pas de chiffrer précisément l'impact de ces incidents sur la réalité qu'il essaie de mesurer mais d'en signaler la tendance.

La seconde préoccupation est de définir ce que l'on veut savoir et dans quel but. Dans le cadre de la mise en place des indicateurs qui retiennent notre attention, il s'agira d'apprécier dans quelle mesure les droits fondamentaux et constitutionnels des personnes sont respectés, à savoir le droit au travail dans ses aspects quantitatif, sécuritaire et qualitatif. La nature de ces droits, que nous ne parvenons plus aujourd'hui à faire respecter, pourra être débattue. Il s'agira également de permettre des analyses pertinentes de l'évolution de l'économie et du marché du travail. Pour tous les acteurs en charge des politiques économiques, des éléments conjoncturels et structurels (ressources en main d'œuvre, capacités de production, etc.) devront pouvoir être tirés des indicateurs. Par ailleurs, la question des offres d'emploi non pourvues devra être abordée. Il s'agira encore de fournir des instruments à ceux qui construisent les politiques, qu'ils soient administrations ou partenaires sociaux. Enfin, se posera la question de l'alimentation, dans de bonnes conditions, du débat public, afin que celui-ci repose sur des argumentations de qualité. Sans chercher à imposer un consensus, il importe de fournir les bases d'un débat utile.

La troisième finalité vise à tenir compte de la diversité des destinataires. Au titre des destinataires potentiels, il convient de mentionner les acteurs internationaux qui jouent un rôle croissant. Au niveau européen, Eurostat tente de normer la statistique pour faciliter les comparaisons internationales. Dans cette optique, Eurostat exploite même des données que nous-mêmes n'oserions pas publier, concernant notamment les emplois vacants. Les chercheurs qui ne craignent pas la multiplication des indicateurs souhaitent pouvoir accéder à des sources variées. On peut citer aussi les acteurs nationaux, les partenaires sociaux et les acteurs locaux. Ces derniers jouent d'ailleurs un rôle croissant dans le contexte de la décentralisation des politiques en faveur de l'emploi, bien que les informations en la matière fassent souvent défaut au plan local. En dernier lieu, il ne faudrait pas oublier l'opinion publique qui demande une information à la fois riche, fidèle à la réalité, maîtrisée et lisible. Tous les citoyens ne sont pas des experts de l'emploi. L'information doit donc être suffisamment simple. Ceci nous conduit à envisager la mise en place d'un nombre raisonnable d'indicateurs, tout en recommandant la plus grande prudence à l'égard de l'indicateur unique. La seconde proposition du rapport suggère de mettre à disposition, lorsque cela est possible, un groupe de trois indicateurs permettant de donner une image plus juste de la réalité en l'analysant sous des angles

différents. De ce point de vue, les possibilités offertes par l'enquête trimestrielle emploi constituent un réel progrès.

c. Les orientations

Nous avons alors engagé une réflexion sur les concepts. Les indicateurs sont des constructions sociales et reposent sur des conventions. Chaque modification d'une de ces conventions génère des effets relativement importants. Il est donc nécessaire de les expliciter clairement. En outre, une bonne appréhension de la réalité suppose de disposer de séries longues. Or, les changements de convention entraînent souvent des ruptures de séries. L'exploration des différents concepts a nécessité un important travail que la troisième partie du rapport détaille largement.

Dans un premier temps, il nous importait de nous situer par rapport aux concepts du BIT. Celui-ci mène un travail de normalisation internationale. En outre, les partenaires sociaux dans leur ensemble y sont représentés. Cette source ne pouvait donc être négligée. Il nous est apparu que certains éléments pris en compte par le BIT pouvaient être davantage mis en avant, notamment les questions du sous-emploi, du halo, de l'emploi inadéquat, etc. Parmi les apports du BIT, la nouveauté réelle réside sans doute dans la mise en place d'un indicateur sur les personnes en emploi cherchant un autre emploi pour motif d'insatisfaction. Deux propositions sont formulées pour mesurer ce phénomène, si possible sur une base trimestrielle, et pour analyser, au moins sur une base annuelle, les raisons pour lesquelles ces personnes souhaitent changer d'emploi.

Nous avons eu un certain nombre de débats sur l'emploi inadéquat et la qualité de l'emploi. Bien que nous situant sur ce point aux limites de notre mandat – davantage tourné vers les analyses quantitatives et de trajectoires – nous avons tenté d'alimenter la réflexion. Pour ce faire, nous avons considéré deux approches possibles. Il est effectivement délicat de distinguer ce qui tient à l'emploi de ce qui tient à la personne elle-même. Celle-ci peut s'avérer surqualifiée, sans que la qualité de l'emploi soit en cause. Une approche « marché du travail » pourrait alors être privilégiée. Elle consisterait à interroger les personnes sur leur satisfaction quant à leur emploi. L'autre possibilité serait de privilégier une approche plus normative. Au passage nous avons abordé la problématique du temps choisi, en prenant appui sur les analyses de l'enquête emploi 2006. Ainsi, nous avons proposé de réfléchir à la mise en place d'un indicateur du temps non choisi. Un indicateur portant sur la volonté de changer d'emploi correspondrait davantage à la notion d'emploi insatisfaisant qu'à celle d'emploi inadéquat. Quoi qu'il en soit, nous avons constaté que la notion même de qualité de l'emploi était loin d'être stabilisée. Les concepts du BIT évoluent ; des travaux sont menés au plan international (Eurostat, OCDE, etc.). Il était question de « qualité de l'emploi » à Lisbonne ; il est dorénavant question de « flexsécurité ». Vous trouverez un certain nombre de ces éléments explicatifs en annexe du rapport.

Des propositions ont été faites pour analyser la qualité de l'emploi à partir des bas salaires. Mais, un débat s'est installé sur la pertinence de ce critère. La position majoritaire au sein du groupe de travail a été de considérer que le niveau de salaire en question pouvait être en adéquation avec les choix de la personne. Nous n'avons pu aboutir sur ce point. Nous souhaiterions que la réflexion se poursuive et nous en appelons à la formation emploi, revenus.

Nous considérons qu'il faut aller plus loin dans l'exploration de certaines notions telles que le chômage de longue durée, la récurrence des périodes de chômage, l'indemnisation et l'accompagnement des chômeurs. Sur le chômage de longue durée, nous souhaitons qu'un indicateur nouveau apparaisse, à savoir le taux de chômage de plus de 4 mois qui est un indicateur assez suivi aux États-Unis. Nous demandons également la mise en place d'un indicateur de récurrence. Il s'agirait de relever le nombre de fois où une personne s'est trouvée au chômage durant une période déterminée, ainsi que la durée respective des périodes de chômage et d'emploi. Plusieurs approches demeurent possibles pour appréhender ce phénomène (enquête emploi, panels, etc.). Un travail d'expertise sera donc nécessaire. Les listes de l'ANPE pourraient également être utilisées pour suivre la façon dont les personnes sont prises en charge par les services publics de l'emploi : entrées, sorties, durée des périodes de suivi, etc. Par ailleurs, il nous faudra envisager le regroupement des données relatives à l'indemnisation et à l'accompagnement des chômeurs.

De longs débats ont également porté sur la précarité. Cette notion demeure complexe et relativement floue, malgré un usage social très large. Bien qu'elle soit largement reconnue, il est difficile de cerner cette notion. Plutôt que de proposer la mise en place d'un indicateur sur la précarité des emplois, nous proposons de développer un faisceau d'indices recouvrant l'ancienneté dans le chômage, l'insécurité ou l'instabilité dans l'emploi, etc. Il appartiendra ensuite aux commentateurs d'opérer les regroupements souhaités. Nous reprendrons ainsi un certain nombre de concepts du CERC, en considérant que la précarité n'a pas le même sens en France et à l'étranger et en prenant la mesure des limites de l'approche juridique (le type de contrat pouvant correspondre à un choix de la personne). En tout état de cause, il nous paraîtrait judicieux de bâtir des indicateurs de transition – permettant de rendre compte des chances ou des risques pour un individu d'évoluer vers une nouvelle situation – ainsi que des indicateurs de trajectoires sur plusieurs années. Ceci nous semble possible à partir de l'enquête emploi. Nous pourrions progresser rapidement dans la mise en place des indicateurs de transition. Nous souhaiterions que les tableaux existants déjà soient régulièrement produits de manière globale, ainsi que de façon désagrégée par sexe, par âge et par qualification.

Nous avons par ailleurs examiné la question des besoins de recrutement et du fonctionnement du marché du travail du point de vue de l'offre. Sur ce point, Monsieur Freyssinet s'accorde à dire que les lacunes de la statistique publique sont réelles. Les chiffres qui sont publiés reposent sur des bases extrêmement fragiles, à savoir une enquête ancienne de l'ANPE dont les résultats sont multipliés par le taux de couverture du marché présumé de l'ANPE. Quantité de travaux existent néanmoins, menés par l'Unedic, l'ANPE et l'Insee. Cependant, aucun d'entre eux ne semble suffisant en lui-même. Aussi, nous proposons à la formation emploi, revenus de mettre en place immédiatement un groupe de travail sur ce sujet. Si nous ne le faisons pas aujourd'hui, nous serons confrontés à un nouveau constat d'échec dans dix ans. Ce groupe aurait à se pencher sur ce qu'est une offre d'emploi non pourvue. En pratique, celles-ci peuvent être retirées pour diverses raisons renvoyant aux choix de l'employeur, à la conjoncture, à l'absence de candidats, etc. Il convient donc d'avancer dans la connaissance de ces motifs. Il importera de dénombrer les offres d'emploi non pourvues et de rechercher les motifs pour lesquels elles ne sont pas pourvues.

S'agissant des clivages socioprofessionnels pertinents, nous avons repris les propositions du rapport Freyssinet, tout en développant la question des besoins régionaux et locaux. L'enquête emploi n'est pas pertinente pour répondre à ces besoins. Ce sont les données de l'ANPE qui constituent la source la plus précise dans ce domaine bien qu'elles présentent des limites. Nous souhaiterions, par ailleurs, que l'enquête annuelle de recensement soit davantage exploitée, en dépit de ses limites qui sont les siennes.

Nous avons, par ailleurs, l'ambition de réfléchir à la mise en place d'un indicateur synthétique. Nous n'avons pas trouvé l'indicateur synthétique miracle. En revanche, nous avons constaté qu'il était possible d'enrichir certains indicateurs globaux, en calculant notamment un taux de chômage en équivalent temps plein qui permettrait d'inclure la fraction chômée du sous-emploi, ainsi qu'un taux d'emploi en équivalent temps plein qui permettrait de tenir compte de l'emploi à temps partiel.

En ce qui concerne les sources, le groupe considère que l'analyse du marché du travail doit se faire à partir de l'enquête emploi. Les résultats de cette enquête comportent certes une marge d'incertitude, néanmoins elle permet de dégager des tendances fiables. Les statistiques de l'ANPE, quant à elles, doivent être considérées à leur juste valeur. Elles fournissent des informations sur les demandeurs d'emploi inscrits, c'est-à-dire sur un périmètre qui dépend d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels l'indemnisation du chômage et les modes d'intervention des politiques publiques de l'emploi. Les statistiques de l'ANPE ne sont pas un indicateur du marché du travail mais renseignent sur les demandeurs d'emploi inscrits et les bénéficiaires des services publics de l'emploi. Nous souhaitons que la part respective des deux sources soit mieux prise en compte. Cela nous conduit notamment à proposer que les statistiques mensuelles bénéficient d'une attention moindre. Elles conservent aujourd'hui un rôle prépondérant, alors qu'elles ne sont guère significatives.

d. Les propositions

Plutôt que de détailler longuement chacune des propositions formulées par le groupe de travail, je vais vous commenter le tableau récapitulatif qui va vous être distribué (annexe 1). Ce tableau classe les propositions du groupe de travail selon qu'elles conduisent à reconsidérer la production des données mensuelles,

trimestrielles, annuelles ou pluriannuelles. De plus, les propositions y sont regroupées en fonction des sujets traités.

Le groupe de travail a classé ses propositions en trois catégories. L'approche statique est une suite de photographies prises entre une période t et une période $t + 1$. Des efforts de désagrégation sont suggérés, notamment au niveau de l'enquête emploi, dans une optique d'amélioration des statistiques existantes.

L'approche dynamique consiste à suivre des individus d'une période à l'autre. La statistique publique étant beaucoup moins avancée, le groupe de travail a formulé une gamme nettement plus importante de propositions. Les propositions les plus novatrices portent notamment sur la publication chaque année d'une ancienneté moyenne du chômage (taux de chômage par ancienneté), sur des indicateurs de récurrence, sur des travaux reposant sur les listes de l'ANPE (ancienneté moyenne sur les listes, motifs d'entrée et de sortie, récurrence sur les listes, etc.), ainsi que sur des indicateurs de transitions et de parcours.

La troisième catégorie de propositions concerne le traitement des problèmes complexes (instabilité, insécurité, précarité, emploi insatisfaisant, etc.). L'observation de ces phénomènes ne peut s'appuyer sur des indicateurs uniques. Il demeure cependant possible de les approcher par le biais de certains des indicateurs que nous venons d'énumérer. L'indicateur de transition, par exemple, pourra fournir des éléments sur l'insécurité des emplois ; les parcours et trajectoires pourront donner des informations sur la précarité des emplois, en lien avec le détail des contrats par catégories juridiques et les flux d'entrée et de sortie, etc. Le désir d'occuper un autre emploi pourra également être ventilé, ou croisé avec les données sur la nature des contrats. En tout état de cause, aucun de ces éléments ne pourra constituer un indicateur unique.

S'agissant des statistiques mensuelles, nous souhaiterions que le titre de la publication mensuelle des chiffres de l'ANPE soit modifié, afin de faire référence aux « demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à la fin du mois » et non au « marché du travail ». Nous suggérons également que la publication donne le détail des six catégories fondamentales. L'objet de cette proposition n'est pas de supprimer quoi que ce soit dans la publication annuelle Dares/ANPE, mais de rendre ces informations plus lisibles. Seraient donnés, le total général, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits ne travaillant pas, les demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite courte et les demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite longue. Nous suggérons également quelques améliorations sur les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi indemnisés (taux de couverture par sexe et par âge). Les flux d'entrée et de sortie, ainsi que l'équation comptable des inscriptions sur les listes de l'ANPE mériteraient d'être mieux analysés. Les propositions concernant les statistiques mensuelles sont peu nombreuses.

Pour ce qui est des statistiques trimestrielles, les propositions portent sur le taux de chômage en équivalent temps plein ainsi que sur le sous-emploi, avec des décompositions par sexe et par âge. En matière d'emploi, nous demandons une décomposition temps plein / temps partiel, ainsi que le calcul d'un taux en équivalent temps plein par sexe et par âge. Nous souhaiterions aussi la construction d'un taux trimestriel global pour les personnes en emploi cherchant un autre emploi. Celui-ci devrait au moins être fourni sur une base annuelle. Une autre proposition porte sur la mise en place d'une enquête sur les motifs d'entrée et de sortie des listes de l'ANPE.

En ce qui concerne les statistiques annuelles, l'idée avancée est celle d'un rendez-vous annuel, c'est-à-dire d'un document de synthèse qui permettrait de faire le point sur l'évolution du marché du travail et d'en décrire les tendances fiabilisées à travers des analyses globales et structurelles. Dans cette optique, le groupe de travail a formulé un certain nombre de propositions : fourniture de taux de chômage par qualifications et de taux de chômage pour les personnes souffrant de handicap, décomposition du halo par sexe, par âge et selon que les personnes du halo sont découragées ou empêchées. En matière d'emploi, nous souhaiterions que soient pris en compte l'ancienneté dans l'entreprise, ainsi que certains aspects relevant des conditions de travail. Pour les personnes recherchant un autre emploi, nous proposons une décomposition par contrat, par sexe, par âge et par motif. Du côté des indicateurs dynamiques, nous souhaiterions que les efforts se portent sur l'ancienneté au chômage, les taux de chômage et une certaine décomposition des périodicités et de l'ancienneté sur les listes. La production de bilans globaux serait également souhaitable. A notre avis, les indicateurs de transition devraient être construits annuellement,

alors que les indicateurs de trajectoire pourraient n'être produits que tous les trois ans, avec, si possible, une décomposition par sexe et par classe d'âge (jeunes, intermédiaires, seniors).

e. La communication

L'importance de cette problématique nous a conduits à recevoir les présidents de deux associations de journalistes concernées. Il faudra préciser le calendrier des publications mensuelles, trimestrielles et annuelles. L'Insee publie d'ores et déjà des documents de synthèse sur l'emploi. Il s'agira dorénavant de prévoir un rendez-vous annuel – à une date fixée à l'avance – qui permette de proposer une analyse en profondeur de l'emploi. Celle-ci aura pour vocation d'aider les journalistes dans leur travail.

Le groupe de travail propose également que les différents sites internet concernés renvoient à une même liste de publications, pour aider à la clarification du débat sur le marché du travail.

En outre, nous souhaiterions une communication mieux hiérarchisée et reposant sur des méthodes rigoureuses. Notre souhait est ainsi d'inverser la hiérarchie actuelle des préférences. Aujourd'hui, on observe une prédominance des chiffres mensuels – la surface médiatique consacrée aux analyses de fond demeurant plus modeste. Nous suggérons, à l'avenir, d'inverser ce rapport. Les commentaires les plus étoffés porteraient sur les publications annuelles, avec une date de publication connue à l'avance. Ensuite, se situerait l'analyse des résultats trimestriels qui fournissent des indications de tendances. En dernier lieu, viendraient les chiffres mensuels auxquels il ne faut pas faire dire plus qu'ils ne peuvent.

Afin de concrétiser ces orientations, il serait bon que la formation emploi, revenus suscite l'établissement d'un glossaire facilement accessible et qui montre l'imbrication des différentes catégories, ainsi que d'un dictionnaire des principaux indicateurs. Nous avons dû renoncer à engager nous-mêmes ce travail. Il appartiendra à la formation de s'en saisir.

Par ailleurs, la fonction d'intermédiation entre les producteurs de données et les médias devrait être renforcée. Les journalistes disposent d'un temps bref pour commenter les informations brutes. Il conviendra d'approfondir cette question, au-delà des réunions d'information et de la formation des nouveaux venus parmi les journalistes de la rubrique emploi.

Nous avons souhaité également rappeler l'importance des règles d'embargo, qui doivent être respectées par tous. Celles-ci devraient permettre aux journalistes de disposer d'un délai suffisant entre la mise à disposition de l'information et la levée de l'embargo, afin qu'ils puissent conduire efficacement leurs analyses sans être prisonniers des commentaires qui pourraient leur être soufflés.

Enfin, il serait bon d'avoir une réflexion sur le dispositif de sauvegarde à utiliser en cas de crise.

f. Conclusion

Nous souhaitons que la formation emploi, revenus valide et soutienne les propositions du groupe de travail. Celles-ci ont fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail. Il pourra nous être reproché de ne pas en avoir formulé davantage.

Pour ma part, j'estime que le groupe de travail sur les emplois vacants et la qualité des emplois devrait être mis en place rapidement. Par ailleurs, les travaux menés à partir de l'enquête emploi 2006 sur le temps choisi et les volontés de changement dans l'emploi pourraient donner lieu à une étude plus approfondie. Le glossaire et le dictionnaire me sembleraient constituer également des avancées importantes.

Merci encore à tous ceux ayant collaboré à la production de ce rapport qui, je l'espère, permettra d'améliorer la qualité du débat et l'efficacité des politiques mises en œuvre.

2. Débat

Raoul BRIET

Le titre du rapport résume à lui seul l'intention qui était celle du groupe de travail : « Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir ». La préoccupation du Cnis est d'ailleurs de contribuer à l'amélioration du débat public sur les sujets impliquant la statistique. Il était donc logique que les propositions du groupe de travail portent sur les outils et les indicateurs, ainsi que sur la manière de s'en servir. Les propositions relatives à la communication autour des outils, loin d'être déplacées, s'avèrent de même importance que celles portant sur le perfectionnement des indicateurs. L'ambition affichée est bien celle de permettre une meilleure connaissance des phénomènes, ainsi qu'une meilleure appropriation des analyses, de façon à pouvoir ensuite mieux débattre et mieux agir.

Nous aurons l'occasion de revenir sur certaines des propositions du groupe de travail dans le cadre de l'examen du programme à moyen terme et du programme 2009.

Pour l'heure, je souhaiterais revenir sur la question des emplois vacants et des tensions sur le marché du travail. Dans ce domaine, toute la difficulté consiste à faire correspondre un contenu statistique et technique aux attentes politiques exprimées. La situation de retournement progressif quantitatif sur le marché de travail, ainsi que les exigences européennes font que cette dimension doit prendre une place de plus en plus conséquente au sein de nos travaux.

Je vous propose à présent d'ouvrir le débat.

Pierre CONCIALDI, Collectif ACDC

Je m'exprimerai au nom du collectif des autres chiffres du chômage (ACDC). Mes premières remarques porteront sur la forme. Le rapport fait par endroit référence aux propositions du groupe de travail. J'estime qu'il s'agit d'une maladresse. L'objet de ce travail n'était pas d'établir un consensus au sein du groupe de travail mais de réunir des acteurs aux points de vue différents et de permettre à chacun de faire part de son expérience. Le rapport est établi sous l'autorité du président et des rapporteurs. Je pense que c'est dans ce sens qu'il faut comprendre les propositions formulées par le groupe de travail.

Le collectif ACDC se satisfait du fait que le rapport reconnaisse pleinement la fiabilité de l'enquête emploi. Celle-ci avait effectivement été remise en question par le rapport des inspections des finances et des affaires sociales. Aujourd'hui, il nous semble important de rappeler que seule cette enquête permet de mesurer le taux de chômage au sens du BIT et que cette enquête est fiable.

Nous regrettons, en revanche, que le rapport ne livre aucune analyse rétrospective de la controverse ayant abouti à la création du groupe de travail ; non pas pour réactiver des polémiques, mais simplement parce qu'on progresse mieux en ayant conscience des erreurs commises par le passé. Il est dommage que le rapport fasse totalement abstraction de ce point.

Un autre grand motif d'insatisfaction porte sur le traitement de la qualité des emplois. L'argumentation développée pour justifier la non mise en place d'indicateurs de bas salaires ou de mauvaises conditions de travail ne nous semble pas pertinente. Contrairement à ce qui est indiqué, nous pensons que ces problématiques sont essentielles à l'analyse du marché du travail. Comment pourrions-nous comprendre les tensions sur le marché du travail sans prendre en considération la qualité des emplois proposés, en termes de conditions de travail, de rémunération, etc ? Il subsiste d'importantes lacunes dans ce domaine. Il pourrait être utile de mesurer ne serait-ce que les bas salaires, ce qui se fait aujourd'hui communément dans certains pays européens, sur une base statistique reconnue, à savoir les deux tiers du salaire médian. Il demeure impossible d'obtenir cette statistique en France, en dépit des recommandations formulées par plusieurs groupes de travail successifs. Nous le regrettons.

Concernant les statistiques administratives, nous acquiesçons à la nécessité de changer la dénomination des statistiques de l'ANPE, afin que celles-ci ne fassent plus référence au marché du travail. En revanche, nous jugeons moins utile, voire risqué, d'opérer un regroupement des catégories. La constitution de nouvelles catégories produira un nouveau jargon statistique qui risque de nourrir des amalgames ou des commentaires. En outre, ceci ne facilitera pas la communication. De surcroît, nous conservons certaines inquiétudes dans la mesure où ces statistiques sont liées à des actes administratifs, de gestion des listes notamment.

Nous regrettons également l'absence d'une exigence de comparabilité et de continuité des séries. Il faut cesser de partir à la quête du chiffre parfait, dont tous les statisticiens s'accordent à dire qu'il n'existe pas. Il est essentiel pour le débat social de disposer d'un chiffre dont les évolutions sont pertinentes. Sur ce point, nous conservons de fortes inquiétudes.

Il y a moins d'une semaine, une information rapide était publiée par l'Insee pour annoncer que 300 000 individus avaient été brutalement écartés du sous-emploi, ce qui représente tout de même une diminution de près de 20 %. Cette évolution ne correspondait pas à la réalité mais simplement au fait que l'Insee avait modifié, de façon unilatérale et sans même informer le groupe de travail, sa définition du sous-emploi, sans possibilité de reconstituer les séries. Cette rupture piétine la proposition n° 13 du rapport qui invite à « construire une série aussi longue que possible sur le sous-emploi ». Le changement méthodologique introduit à la veille de la présentation du rapport interdit précisément de construire une telle série et remet en cause une continuité déjà mise à mal par la modification de l'enquête emploi en 2002-2003. Il s'agit, à mon sens, d'un camouflet pour le Cnis, d'autant que ce changement méthodologique ne semble guère justifié. En effet, la nécessité de se rapprocher de la définition du BIT a été invoquée. Or le fait de questionner la volonté de travailler davantage « durant la période de référence » ne semble pas conforme à cette définition. La période de référence n'a pas pour but de mesurer la disponibilité des personnes – celles-ci s'organisant en fonction de leur charge de travail. L'esprit de la résolution du BIT ne me semble pas respecté. Par ailleurs, il serait nécessaire de réintroduire la question telle qu'elle était formulée précédemment pour satisfaire justement l'exigence de continuité des séries.

Cette modification survient, de surcroît, après d'autres initiatives de l'Insee. A l'automne dernier, après que l'Insee ait enfin rendu publics les résultats de l'enquête emploi 2007 dont la publication avait été suspendue durant la campagne présidentielle, un changement de méthodologie a été opéré, avec pour conséquence une diminution d'un point de la série des taux de chômage. Aujourd'hui, des changements méthodologiques importants sont annoncés pour 2011, c'est-à-dire à la veille d'une échéance électorale majeure. Or la préoccupation fondamentale, dans l'optique d'une amélioration de la qualité du débat social, doit être de préserver la continuité des séries statistiques. Il s'agirait de permettre une comparabilité, notamment des chiffres de l'enquête emploi dans le temps.

S'agissant de l'enquête emploi, nous ne pourrions jamais obtenir un taux de réponse de 100 %. Cela étant, toute amélioration du taux de réponse modifie la pertinence des chiffres produits. Cessons donc de poursuivre dans cette voie. L'objectif n'est pas de parvenir à un chiffre qui minimise ou maximise le taux de chômage mais de permettre un suivi de l'évolution du chômage dans la durée.

Hélas, la tendance semble être générale. Nous disposons d'un système d'indicateurs du chômage et du sous-emploi purement quantitatifs, alors même que la politique mise en œuvre en matière d'emploi vise à faire reprendre aux individus n'importe quel emploi. Il est problématique que, dans ce contexte, nous ne disposions d'aucun indicateur relatif à la qualité des emplois. Il est regrettable que les indicateurs soient ainsi au service des objectifs politiques. A ce propos, il semble que la validation par l'Insee d'un indicateur de seuil de pauvreté ancré dans le temps, alors même que celui-ci ne repose sur aucun fondement scientifique, soit une nouvelle manifestation de cette tendance de mise en place d'indicateurs au service de la politique.

Pour en revenir au rapport du groupe de travail, nous souhaiterions que soit intégrée l'exigence de continuité et de comparabilité des séries statistiques. En outre, nous souhaiterions que la question sur le sous-emploi soit réintroduite sous sa forme précédente.

Jean-Marie ROUX, CGT

Je souhaiterais donner l'avis de la CGT sur ce rapport – avis que nous souhaiterions voir annexé au rapport.

La CGT se félicite de la qualité des débats au sein du groupe de travail et salue la richesse des interventions de chacun des participants. La CGT salue également le travail de synthèse effectué par les rapporteurs. Ce rapport rend tout à fait compte de la complexité qui entoure la matière traitée, ainsi que des lacunes qui existent. En outre, les propositions émises semblent être de nature à rendre plus objectif le calcul du nombre de chômeurs. Enfin, ce rapport va dans le sens d'une publication des chiffres du chômage rendant d'autant plus difficile les tentatives d'instrumentalisation des données issues de sources administratives auxquelles nous avons parfois été confrontés.

Au-delà de ces aspects positifs, nous conservons un certain nombre de regrets quant au fonctionnement du groupe de travail. Nous formulerons également quelques critiques sur le rapport en lui-même. Nous déplorons notamment la concurrence à laquelle a été soumis le groupe de travail du Cnis de la part de la mission pilotée par l'IGF et par l'IGAS. En termes de fonctionnement, nous estimons que la volonté d'anonymiser systématiquement les comptes rendus n'est pas propice à l'instauration d'un débat public totalement transparent.

Pour ce qui est du contenu du rapport, nous regrettons l'absence de hiérarchisation des propositions. De surcroît, nous considérons que l'absence d'un indicateur phare, relatif à la précarité, ne facilitera pas la banalisation de ce concept et sa diffusion auprès du public. De la même façon, les nombreux débats sur la mesure de la qualité des emplois auraient dû, nous semble-t-il, déboucher sur des propositions plus précises, en lien avec les préconisations du groupe de travail sur le niveau de vie et les inégalités sociales. Par ailleurs, nous sommes quelque peu gênés par les conclusions du rapport quant à l'étude des emplois vacants, *a fortiori* dans le contexte actuel. Rapprocher la mesure du chômage de la mesure des offres d'emploi non satisfaites – alors même que des propositions sont actuellement en discussion pour modifier les conditions d'indemnisation des chômeurs en les obligeant à accepter d'autres emplois que ceux auxquels ils prétendent – nous inspire en effet la plus grande prudence. Enfin, les propositions du rapport paraissent parfois un peu timorées, du fait, semble-t-il, d'une prise en compte trop importante de la faisabilité statistique de certaines préconisations. Le Cnis devrait être une force de stimulation des services producteurs de la statistique, sans restreindre excessivement sa réflexion au regard des contraintes techniques. La réflexion aurait dû être la plus ouverte possible.

Au-delà de ces quelques regrets, nous nous félicitons du travail accompli. Nous pensons qu'il s'agit là d'un très bon exemple de l'utilité du Cnis et du rôle qui peut être le sien à l'heure où la crédibilité du système statistique public repose de façon essentielle sur sa capacité à nouer un dialogue productif entre les services producteurs et l'ensemble des utilisateurs de la statistique publique.

Bernard SUJOBERT

Le rapport du groupe de travail est tout à fait intéressant, comme l'ont souligné les précédents intervenants. Cela étant, je pense qu'il est dans la même situation que le rapport Freyssinet, en ce sens que les aspects régionaux et territoriaux y sont sous-estimés, vraisemblablement du fait de leur complexité. Je crois me souvenir que le rapport Freyssinet, relatif aux inégalités sociales et aux niveaux de vie, avait affirmé un principe selon lequel il fallait attacher une importance égale à l'information statistique territorialisée et à l'information produite à l'échelle nationale. S'agissant de l'emploi et du chômage, il apparaît que les problématiques sont éminemment territorialisées. La problématique de l'emploi est territorialisée de par la localisation des activités. La mobilité des personnes influe également sur l'acceptabilité des emplois. Les taux de chômage représentent même parfois un critère d'éligibilité de certaines politiques publiques. Il existe donc un réel problème de connaissance au niveau territorial de ces éléments. Or le rapport en fait très peu mention. De fait, je ne vois aucune proposition qui bénéficie réellement d'une déclinaison territoriale.

Il s'agit certainement d'un chantier à ouvrir. J'estime pour ma part qu'il devra l'être en lien avec les préoccupations de la formation statistiques régionales et locales. Il serait donc souhaitable que le rapport puisse être présenté au sein de cette formation, du moins dans ses aspects territoriaux. Réciproquement, il s'agira pour la formation statistiques régionales et locales de se saisir du rapport, afin de préparer des commentaires qui ne pourront que l'enrichir.

De fait, des dynamiques relativement similaires semblent inspirer le rapport Freyssinet et le rapport que nous examinons aujourd'hui. Il s'agirait de faire en sorte que la composante territoriale apparaisse nettement plus fermement dans le rapport mais aussi au niveau des propositions qui marqueront le prochain programme à moyen terme.

Anne-Marie DUSSAIX, SFdS

Je m'exprimerai au nom de la Société Française de Statistique (SFdS), représentée au sein de cette instance par trois personnalités : Jean-Louis Bodin (Président du groupe « Statistiques et société »), René Padieu (Président de la commission de déontologie) qui participait au groupe de travail et moi-même (vice-présidente du groupe « Enquêtes »).

La SFdS a participé attentivement aux travaux du groupe de travail du Cnis, dont elle avait d'ailleurs souhaité la constitution lors de la réunion du 8 mars 2007. Elle se félicite aujourd'hui des propositions intéressantes et constructives du groupe de travail quant à la nature des statistiques à établir. Elle rappelle cependant que le groupe de travail était également mandaté pour réfléchir aux modalités de diffusion.

La SFdS se félicite que les propositions du groupe de travail aillent dans le même sens qu'une grande partie des propositions concrètes exprimées par sa présidente (dans un courrier du 28 janvier 2008) ainsi que par son représentant au sein du groupe de travail (fin avril 2008), relativement au calendrier prévisionnel de publication et aux explications qui doivent accompagner les chiffres. Toutefois, nous estimons qu'il aurait été souhaitable et envisageable que le rapport du groupe de travail soit davantage explicite dans la formulation de recommandations relatives aux conditions de diffusion, et plus particulièrement dans la formulation des recommandations 27 et 28.

S'agissant des communications préalables à la publication, nous souhaiterions que le délai de pré-communication aux autorités soit connu et que celle-ci ait pour objectif exclusif de leur permettre de préparer leurs commentaires.

Nous souhaiterions par ailleurs que le traitement des aléas soit suffisamment balisé pour ne pas donner prise aux soupçons. De fait, il est regrettable que le groupe de travail n'ait pu formuler de recommandations sur le dispositif de sauvegarde en cas de difficultés. Nous soulignons que c'est précisément par manque de dispositions claires en la matière que les incidents de 2007 ont pris la dimension d'une crise. Dans ces conditions, nous regrettons que nos propositions n'aient pu être suffisamment discutées au sein du groupe de travail. C'est pourquoi, nous demanderons que le document remis en avril au groupe de travail soit annexé au rapport et que la présente déclaration soit jointe au compte rendu de la présente réunion.

Patrick BOULTE, SNC

En tant que simple observateur de vos débats, je ferai remarquer que le rapport n'établit aucune distinction entre les types de contrats à durée déterminée. Or la différence est importante entre un contrat à durée déterminée de six mois – qui s'avère générateur de droits à indemnisation, concrétise une étape dans la vie professionnelle d'un individu et constitue une expérience valorisable dans un parcours – et un contrat à durée déterminée d'un mois, voire d'une durée inférieure. Il me semble que nous manquons d'informations sur les types de contrats à durée déterminée actuellement usités en France. A l'avenir, il conviendrait d'obtenir des précisions sur ce point.

Charles EL NOUY, CGPME

Ce rapport est effectivement très riche et très complet. Cependant, la quantité impressionnante de recommandations qu'il contient me gêne quelque peu. Il me semble que celles-ci gagneraient à être davantage hiérarchisées. En outre, il conviendrait de les assortir d'une étude de faisabilité, notamment en vue d'évaluer les investissements et le temps nécessaires à leur mise en œuvre par les services producteurs.

Raoul BRIET

J'estime que les travaux se poursuivront naturellement dans le cadre de la formation emploi, revenus. De fait, celle-ci conserve pour fonction d'opérer cette hiérarchisation, de tester la faisabilité des propositions et de suivre leur mise en œuvre.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Le président du groupe de travail a lui-même insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de poursuivre une réflexion sur les indicateurs relatifs à l'emploi inadéquat. Il me semble effectivement essentiel que la formation emploi, revenus se penche sur cette question. Il conviendrait que des études conséquentes soient mises en œuvre sur le sujet dans les années à venir.

Je ferai par ailleurs une remarque sur l'utilisation d'un indicateur unique consistant à identifier les personnes à la recherche d'un autre emploi. L'enquête « sortants » de l'ANPE s'avère extrêmement riche et fournit des informations quant à la non-adéquation entre l'emploi recherché et l'emploi retrouvé. Cependant, il se trouve qu'une proportion très réduite des personnes ouvertement non satisfaites d'un emploi retrouvé se déclare prête à en rechercher un autre ou indique avoir engagé des démarches allant dans ce sens. Il est probable que le « spectre » du chômage et la durée des périodes de chômage aient une incidence sur ces comportements. Dans ces conditions, je crains que ce seul indicateur ne puisse cerner pleinement l'adéquation des emplois.

Raoul BRIET

Je note que des remarques positives ont été formulées et que les critiques se sont avérées constructives. Ceci reflète l'excellent esprit qui a accompagné la mise en œuvre de ce groupe de travail et la grande qualité des travaux qui y ont été menés.

Antoine MAGNIER, Dares

Je souhaiterais moi aussi saluer la qualité de ce rapport. Il marque à l'évidence l'aboutissement d'un important travail et nous aidera indéniablement à progresser. L'enjeu pour nous maintenant est de nous mettre au travail, avec nos collègues de l'Insee et de l'ANPE, afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible les recommandations pertinentes qu'il contient. Un grand nombre d'entre elles rejoignent nos préoccupations, telles que nous les avons exprimées tout au long de l'année écoulée. Nous avons d'ailleurs pu nous nourrir de mois en mois des travaux du groupe de travail, au sein duquel nous avons pris une part active. Dans les semaines à venir, nous tiendrons bien évidemment compte de l'avis qui sera rendu à ce sujet par le Bureau du Cnis.

Nombre de recommandations du rapport nous paraissent pertinentes. D'un point de vue pratique, certaines pourront être mises en œuvre très rapidement. D'autres demanderont des travaux d'approfondissement plus lourds. D'autres nécessiteront enfin l'ouverture de chantiers importants. Comme cela a été dit, les

producteurs auront à hiérarchiser ces préconisations, de manière à pouvoir progresser de manière satisfaisante dans leur mise en œuvre.

A ce stade de la discussion, je souhaiterais signaler que nous avons engagé avec nos collègues de l'ANPE un travail de rénovation en profondeur de notre publication commune sur les statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Notre objectif est de parvenir à une publication rénovée d'ici l'automne 2008. A mon sens, celle-ci devrait se conformer à l'essentiel des préconisations du rapport sur le sujet.

Nous finalisons également avec l'Insee une étude présentant un bilan détaillé des évolutions récentes de l'emploi, du chômage et de la population active, sur la période 2005-2007. Cette étude, qui devrait être publiée très prochainement, constituera une première réponse à l'une des recommandations fortes du rapport, à savoir celle qui évoque la nécessité de dresser un bilan synthétique annuel des évolutions du marché du travail. Une préoccupation très proche était d'ailleurs formulée par le rapport de l'IGAS et de l'IGF.

Annie GAUVIN, ANPE

Je m'associe à la satisfaction exprimée par les intervenants précédents et salue l'enrichissement produit collectivement. De fait, un travail très conséquent a pu être mené au sein du groupe de travail, avec la volonté et le souci de hiérarchiser les sources, ainsi que de répréciser le sens et l'usage de chacune. Je souscris par ailleurs entièrement à la proposition relative à l'établissement d'un glossaire et d'un dictionnaire.

Pour donner un écho à ce que vient de dire Antoine Magnier, je puis vous assurer que l'ANPE prendra toute sa place dans l'enrichissement de l'ensemble des indicateurs ayant trait aux activités qui la concernent, ainsi qu'à la clarification des conditions de leur production liée aux interventions de l'Opérateur pour produire des services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises. A ce sujet, il me semble important de souligner que l'ANPE agit tout autant au niveau de la demande d'emploi que de l'offre d'emploi (à travers la collecte notamment). C'est pourquoi, je formulerais le souhait que les publications construites à partir des données de l'ANPE abordent directement les questions liées à la demande ainsi qu'à l'offre d'emploi. A l'heure actuelle, les préconisations du groupe de travail ne ciblent que les indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi inscrits. Dans l'intérêt de l'information collective, il serait judicieux de poursuivre la publication d'éléments concernant la demande, aussi bien que l'offre d'emploi.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je vous remercie pour cet accord, à quelques nuances près, sur la qualité des travaux du groupe de travail. Je remercie également le directeur de la Dares d'avoir entrepris de rénover la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et d'avoir d'ores et déjà préparé une synthèse qui je l'espère deviendra une pratique régulière, afin de scander le débat collectif de manière utile.

Pour ce qui est de la qualité de l'emploi, je ferai observer que le souhait principal de Monsieur Concialdi était d'ouvrir un débat. Il me semble que nous l'avons ouvert sans pour autant l'avoir clôturé. Dans ce domaine, nous souhaitons que la réflexion se poursuive, ce qui fait d'ailleurs l'objet d'une des propositions du rapport.

Nous conservons néanmoins un désaccord sur la possibilité d'utiliser les bas salaires comme indicateur – l'enjeu étant de prendre la mesure de l'utilisation qui pourrait être faite d'un tel indicateur et d'envisager la façon dont il pourrait être englobé dans un faisceau concluant. Cet indicateur ne saurait être pleinement significatif à lui seul. Notre débat porte précisément sur ce point.

Je suis, par ailleurs, très heureux que le Mouvement national des Chômeurs et des Précaires ait été associé aux travaux du groupe de travail. Les représentants de ce mouvement sont en prise directe avec la situation. Ils ont, à ce titre, des choses à dire et ont su nous éclairer sur un certain nombre de pratiques. Je

considère que le groupe de travail aura atteint son objectif si nous parvenons à faire en sorte que l'attention soit concentrée autant sur la situation des chômeurs que sur les chiffres du chômage.

En réponse à Monsieur Roux, je ferai observer que son document ne porte pas nécessairement sur la dernière version du rapport. Des modifications ont effectivement été apportées à la version précédente, avec pour conséquence, notamment, la suppression de toute référence à l'objectif fixé jadis par le Président de la République d'atteindre un taux de chômage de 5 %. Un premier texte du collectif des autres chiffres du chômage avait fait observer que le rapport du groupe de travail ne se prêtait guère à ce genre de débat.

Un certain nombre de remarques ont également été formulées sur la hiérarchisation des propositions. Certes, celles-ci sont nombreuses. Néanmoins, quantité d'entre elles sont relativement accessibles et concernent des éléments existants de l'enquête emploi. En tout état de cause, je souhaiterais que les propositions du groupe de travail soient toutes suivies d'effets, sans hiérarchisation excessive. Aucune de ces propositions ne me semble superflue. Il s'agirait ensuite de hiérarchiser la communication autour des indicateurs, ce qui diffère sensiblement. Ces propositions permettront de mieux cerner la réalité. Les détails sollicités par genre, par âge ou par qualification ne sont pas sans importance. Si nous voulons parvenir à imposer davantage d'exigences et faire en sorte que les indicateurs ne soient pas au service des objectifs politiques, nous avons tout intérêt à mettre en œuvre ces propositions et à produire l'ensemble des indicateurs sollicités. La hiérarchisation pourra intervenir ensuite pour déterminer des axes politiques ou pour communiquer.

De toute évidence, les problématiques locales ne constituent pas la partie la plus conséquente du rapport. Nous avons eu des difficultés à cerner ces enjeux. Quoi qu'il en soit, je suis tout à fait disposé à intervenir au sein de la formation statistiques régionales et locales. Cela me semble être une très bonne idée. Je ne verrais que des avantages à ce que cette proposition soit reprise dans l'avis de la formation.

Les propositions de la SFdS, quant à elles, nous sont effectivement parvenues. Cependant, nous avons déjà abordé largement le sujet de la communication. Fallait-il aller aussi loin que le suggérait la SFdS ? Nous sommes demeurés en deçà. Cela étant, nous nous sommes tout de même engagés fortement dans une direction pour le moins inhabituelle.

La distinction des contrats à durée déterminée en fonction de leur durée constitue une problématique intéressante. Parmi la masse considérable des contrats à durée déterminée, beaucoup s'avèrent être de très courte durée. Cela pose énormément de problèmes pour l'analyse statistique de l'emploi. L'enjeu est notamment de caractériser les flux d'entrée. Nous pourrions envisager la façon de discriminer les contrats. Cette suggestion mérite d'être retenue.

Pour ce qui est de la fiabilité des indicateurs, je ferai observer qu'il existe une contradiction dans les remarques qui nous sont adressées. Il nous est reproché tantôt d'être trop audacieux et de ne pas exercer une pression suffisamment forte sur le système statistique, tantôt d'être trop réalistes. Dans l'ensemble, nos propositions nécessiteront quelques constructions mais demeurent, du moins pour un certain nombre d'entre elles, à portée. En outre, ces propositions coûteront moins cher que l'extension de l'échantillon de l'enquête emploi, qui elle pose des problèmes autrement plus sérieux sur le plan budgétaire.

S'agissant de l'indicateur nouveau relatif aux personnes à la recherche d'un autre emploi, il conviendra de ne pas lui faire tout dire. En effet, il pourrait être intéressant de le croiser avec l'indicateur relatif aux personnes ayant retrouvé un emploi ne correspondant pas à leurs attentes, sans pour autant avoir engagé une nouvelle dynamique de recherche d'emploi. De telles statistiques illustrent l'impact du chômage sur la vie des personnes. J'ai pris note de cette demande.

Il conviendra également de prendre en compte la remarque de Madame Gauvin sur les offres d'emplois – le pendant de l'inscrit étant le collecté. Je laisse le soin à Monsieur Magnier d'étudier la question avec ses interlocuteurs.

Je souhaiterais ajouter un commentaire sur les travaux du groupe de travail. Je considère que ce dernier a été constitué trop tardivement. A l'avenir, il serait opportun de ne pas attendre aussi longtemps pour engager une réflexion de cet ordre. Dans cinq ans, les conclusions du groupe de travail ne correspondront

sans doute plus à la réalité. Il me semble également important d'étendre la réflexion à l'ensemble de l'Europe.

Sylvie LAGARDE

Je souhaiterais pour ma part réagir sur deux points. S'agissant du sous-emploi, le changement de définition opéré dans l'enquête emploi ne relève d'aucun machiavélisme de la part de l'Insee. En réalité, le questionnaire papier de l'enquête emploi, dans sa question relative au souhait de travailler un nombre d'heures plus important, faisait mention d'une période de référence. En revanche, le système de collecte assistée par ordinateur (CAPI) à disposition des enquêteurs proposait une formulation différente. Ainsi, la question relative au souhait de travailler un nombre d'heures plus important, incluse dans le questionnaire CAPI, n'était pas fidèle à celle du questionnaire papier, en ce sens qu'elle ne renvoyait pas à la semaine de référence. Nous n'étions pas informés de cette non correspondance entre les deux questionnaires.

En fin d'année, des propositions de modifications à la marge du questionnaire de l'enquête emploi sont généralement formulées. A ce stade, nous avons souhaité rectifier le questionnement tel que présenté aux aides familiaux et aux stagiaires non rémunérés. Le volet en question faisait référence à la rémunération, ce qui n'avait pas grand sens pour les catégories de salariés ne bénéficiant précisément d'aucune rémunération. A cette occasion, la personne en charge de modifier le questionnaire CAPI, constatant qu'il n'y était fait aucune mention de la période de référence, a entrepris de modifier la question de façon à la rendre fidèle à celle du questionnaire papier pour l'ensemble des salariés. Nous n'étions pas conscients de cette modification dans la mesure où nous demeurions calés sur le questionnaire papier. Nous avons, de fait, subi cette modification.

Nous avons découvert ce dysfonctionnement en prenant connaissance des résultats. Il n'a pas été simple d'identifier l'origine du problème. En tout état de cause, la formulation de la question est aujourd'hui fidèle à la préconisation du BIT. Si l'incident survenu demeure regrettable, il s'agissait néanmoins d'un problème technique. En outre, il nous était impossible de quantifier l'impact de cet écart dans la formulation d'une question, dans la mesure où le problème nous est apparu en fin de trimestre.

En ce qui concerne la mise en œuvre des préconisations du groupe de travail, nous prendrons le temps de l'analyse et de la réflexion. Il semble que ces préconisations puissent être regroupées en trois grands groupes. Certaines pourront être mises en œuvre relativement rapidement. Je pense notamment à celles concernant l'enrichissement de la publication trimestrielle de l'enquête emploi à l'aide d'informations complémentaires sur le taux d'emploi en équivalent temps plein (ETP), sur le sous-emploi par sexe et par âge, sur le taux d'emploi en temps plein / temps partiel, etc. Un certain nombre de ces demandes de modification pourront être prises en compte rapidement dans la mesure où les informations existent et/ou ont déjà fait l'objet d'une étude. Il nous faudra également mener une réflexion sur la publication des indicateurs annuels, en vue de hiérarchiser précisément l'information. Certains indicateurs pourront être mis à disposition sur internet ; tandis que la publication annuelle aura pour objet de commenter d'un peu plus près un certain nombre d'indicateurs spécifiques. Nous devons y réfléchir en lien avec la Dares, pour 2009. En attendant, nous avons prévu de sortir rapidement un Insee Première portant sur les résultats de l'enquête emploi de l'année 2007, avec pour but d'explicitier les frontières entre chômage, emploi et inactivité. Il s'agira d'illustrer les catégories du halo du chômage et du sous-emploi. Il s'agira aussi de caractériser les personnes en emploi qui souhaitent en changer. Quelles sont les personnes qui se trouvent derrière ces catégories ? Des croisements pourront également être opérés en fonction des types de contrats, des motivations au changement, etc.

D'autres préconisations devront être mises en œuvre à plus long terme. Certaines trouveront d'ailleurs un écho dans la présentation du programme à moyen terme 2009-2013. Elles nécessiteront une modification de l'enquête emploi. Je songe notamment à l'extension aux DOM de l'ensemble des indicateurs trimestriels et annuels. Pour l'heure, une telle extension n'est pas envisageable dans la mesure où l'enquête emploi n'est réalisée dans les DOM qu'annuellement. Nous avons le projet d'administrer l'enquête emploi en continu dans les DOM à l'horizon 2012. De la même façon, plusieurs questions sur le handicap pourront être intégrées dans l'enquête emploi. Nous allons nous y employer dans le cadre du projet de refonte de l'enquête.

La troisième catégorie de préconisations implique la conduite de travaux d'étude, afin d'avancer notamment dans la connaissance des logiques de récurrence et de trajectoires. La réflexion n'était pas assez mûre pour permettre au groupe de travail de proposer des indicateurs relatifs à ces notions. Il s'agira de prolonger la réflexion, en collaboration avec la Dares pour éventuellement déboucher sur des indicateurs.

Raoul BRIET

Bien que n'étant pas encore président de cette formation à l'heure où le sujet avait toute sa densité médiatique et politique – je constate qu'en 15 mois, d'importants travaux techniques et politiques ont pu être menés. La crise du printemps dernier aura au moins permis cela. Après cet épisode difficile, la statistique publique est collectivement en bien meilleure situation pour progresser sur les questions relatives à l'emploi, au chômage et à la précarité. Je note cependant la sage suggestion de Jean-Baptiste de Foucauld de ne pas attendre une nouvelle focalisation politique ou médiatique sur la question pour remettre en chantier ce travail de réflexion.

Je vous propose maintenant de clore le débat. Les déclarations seront jointes au compte rendu de cette réunion. Je rappelle que le rapport sera présenté au Bureau du Cnis le 30 juin prochain.

A la lumière des interventions des responsables de la Dares, de l'Insee et de l'ANPE, je constate que la mise en œuvre d'une fraction non négligeable des recommandations du rapport a déjà été engagée. Nous ne pouvons que nous en satisfaire. En tout état de cause, le rapport de Foucauld établit une feuille de route pour les années à venir. A l'instar du rapport Freyssinet sur les inégalités, ce rapport constituera une matière première avec laquelle nous continuerons de travailler.

J'ai pris note du souhait exprimé par le président du groupe de travail quant à la mise en œuvre de la totalité des préconisations, y compris celle portant sur l'établissement d'un glossaire.

Merci encore à l'ensemble de la formation, ainsi qu'au président du groupe de travail et à ses rapporteurs, pour ce considérable et excellent travail.

3. Projet d'avis de la formation

Raoul BRIET

Je suggère que nous examinions dès à présent le projet d'avis n° 1 de la formation sur le programme à moyen terme 2009-2013 qui a trait à la mise en œuvre des préconisations du rapport de Foucauld.

Le projet d'avis n°1 a été adopté et figure en annexe.

II. Programme à moyen terme 2009- 2013

1. Bilan du programme à moyen terme 2004-2008

Bernard GUIBERT

a. Bilan du programme général 2004-2008

Le programme à moyen terme 2004-2008 s'est caractérisé par une série d'investissements lourds. Ces derniers n'étaient pas inscrits explicitement dans le programme à moyen terme. Mais ils s'avèrent très importants pour l'avenir à moyen et à long terme de la statistique publique. La période a également été marquée par la mise à disposition gratuite de la statistique sur internet : cela bouleverse les modalités de diffusion et d'accès. Enfin, la structure des demandes adressées à la statistique publique a pu être profondément modifiée.

Les investissements lourds étaient :

- le recensement de la population, avec la fin très attendue du premier cycle quinquennal des enquêtes annuelles ;
- la refonte des grands répertoires, à la fois des personnes physiques, des entreprises et des établissements ;
- la généralisation de l'utilisation des sources administratives ;
- l'amélioration de l'observation des prix ;
- la diffusion gratuite par internet, avec une attention particulière accordée aux chercheurs (ces derniers, bien que peu nombreux, ont besoin d'accéder aux fichiers de détails de la statistique publique).

Tous les producteurs de données ont généralisé l'accès gratuit par internet à leurs statistiques. Le site de la statistique publique qui rassemble sur un site unique tous les portails des différents producteurs de statistiques a été ouvert en novembre 2007. La seule ombre au tableau demeure l'insuffisance quantitative des métadonnées et le manque de convivialité des interfaces.

La restructuration des demandes adressées à la statistique publique s'est opérée essentiellement à trois niveaux. Le fait que les collectivités territoriales et leurs partenaires réitèrent de plus en plus fréquemment des demandes qui représentent des volumes croissants de données à des niveaux de plus en plus fins a pu, d'une part, être observé. D'autre part, les commandes de la statistique européenne ont un poids grandissant dans la production statistique nationale. Au niveau national, les évaluations des politiques publiques déterminent de nouveaux besoins pressants et croissants.

Plusieurs thématiques nouvelles enfin, parmi lesquelles le développement durable et la globalisation demandent de nouvelles statistiques.

b. Bilan du moyen terme de la formation Emploi, revenus

Les principaux objectifs définis en décembre 2003 pour le programme à moyen terme 2004-2008 de la formation étaient d'éclairer les différentes situations vis-à-vis de l'emploi, les liens entre la formation (initiale et tout au long de la vie active) et l'emploi, ainsi que les différentes causes d'inégalités, en particulier de revenus et de pouvoir d'achat, ou même d'exclusion. Ce dernier point a fait l'objet d'un groupe de travail présidé par Monsieur Freyssinet.

Dans le domaine des revenus, l'utilisation des sources administratives s'est faite de plus en plus intensive. Les fichiers exploités ont été essentiellement les déclarations fiscales (DADS, ERF), ainsi que les fichiers de gestion des organismes gestionnaires des prestations sociales.

L'avis n° 1 émis par la formation en décembre 2003 recommandait la mise en place d'un système cohérent sur l'emploi, le chômage et les revenus d'activité (SIERA). Cet objectif est en passe d'être atteint grâce à l'exploitation systématique et de manière coordonnée des déclarations annuelles de données sociales des entreprises (DADS) et des fichiers de paie des agents de l'État. Une extension du système a pu également s'opérer en direction des particuliers employeurs (en lien avec la création du chèque emploi service universel, le CESU), des salariés agricoles et des non-salariés – secteurs non couverts ou mal couverts jusqu'alors. Des statistiques trimestrielles seront également disponibles sur le seul champ des salariés.

L'avis n° 2 incitait les services producteurs à se coordonner pour couvrir des thématiques connexes, qui dépendent souvent de départements ministériels différents. Au niveau national cette coordination a été couronnée de succès. En revanche, elle a été plus difficile au niveau européen parce que les structures de l'exécutif bruxellois ne sont pas en correspondance simple avec celles de l'exécutif national pour certaines enquêtes, par exemple celle sur la formation continue des adultes et celle sur la santé au travail.

L'avis n° 3 encourageait la statistique publique à contribuer à l'évaluation des politiques publiques. Au niveau européen, la division du travail s'est opérée de façon relativement naturelle : chacun des services statistiques ministériels a participé, *via* son ministère, à la définition d'indicateurs servant à l'évaluation des politiques publiques conduites par les DG de Bruxelles, par exemple les indicateurs européens d'exclusion et ceux de la stratégie pour l'emploi de Lisbonne. Au niveau national il est prématuré de faire le bilan de la contribution des statistiques publiques à la mise en œuvre de la LOLF. Toutefois la statistique publique a contribué à l'évaluation des politiques d'emploi et des politiques d'insertion, de formation, etc. La Dares a perfectionné ses outils d'évaluation avec l'appui du pôle « technique d'évaluation des politiques publiques » du CREST, le centre de recherche de l'INSEE. Elle a poursuivi le pilotage de la mission « travail et emploi ». Au niveau local, les échelons déconcentrés chargés de mettre en œuvre certaines politiques publiques, d'action sociale notamment ont exploité des fichiers administratifs à des niveaux géographiques de plus en plus fins.

L'avis n° 4 encourageait le recours à des sources administratives. Outre les sources déjà répertoriées, la statistique publique a mis en exploitation de nouveaux fichiers administratifs à des niveaux géographiques de plus en plus fins, qu'ils concernent des salariés du secteur privé ou ceux de l'une des trois fonctions publiques. Pour l'emploi non salarié la statistique publique a utilisé les fichiers de l'Acoss relatifs aux travailleurs indépendants. Le panel européen sur les revenus et les niveaux de vie (SRCV, SILC en anglais) créé à l'initiative d'Eurostat a fédéré les exploitations de différentes sources administratives. Ce panel permettra de décrire les trajectoires individuelles en termes d'emploi et de revenus.

L'avis n° 5 recommandait de perfectionner l'enquête emploi en continu (EEC). Les améliorations techniques ont abouti à la publication trimestrielle des indicateurs sur le marché du travail conformes au concept du B.I.T. (publication de l'*info-rapides* trimestriel sur le chômage), à l'amélioration de la représentativité et de la fiabilité des résultats, à la révision complète du système des pondérations et à l'intégration des résultats de l'enquête menée auprès des non répondants.

L'avis n° 6 encourageait l'articulation des sources disponibles au niveau les plus fins sur les activités et les revenus. Le projet ESTEL (estimation de l'emploi localisé) devrait ainsi aboutir au début du programme à moyen terme 2009-2013. Il mobilise, au niveau local, les différentes sources administratives annuelles. La statistique publique a satisfait par ailleurs les demandes de la Délégation Interministérielle à la Ville relatives aux aides à la politique locale.

L'avis n° 7 demandait la constitution d'un système d'information sur les agents du secteur public (SIASP). Celui-ci a été mis en place sur les quatre champs que sont les agents de l'État, ceux des établissements publics, ceux des collectivités locales et ceux de la fonction publique hospitalière. Ce système permettra l'observation des effectifs et des salaires versés. A fin 2008, l'objectif peut être considéré comme bien avancé.

L'avis n° 8 demandait que les enquêtes sur les coûts de la main d'œuvre (ECMO) et la structure des salaires (ESS) s'adaptent au règlement cadre européen. Le questionnement sur les deux volets (ECMO et ESS) s'effectue désormais en continu sur deux ans. Une publication des résultats a lieu tous les deux ans, alternativement sur les coûts de main-d'œuvre (ECMO) et sur la structure des salaires (ESS). Depuis 2005, l'Insee adresse également le nouvel indice du coût du travail à Eurostat qui l'intègre dans les statistiques des autres pays pour une diffusion à l'échelle européenne. Le Labor Cost Index (LCI) est quant à lui diffusé directement par l'Insee depuis 2007.

L'avis n° 9 portait sur les nomenclatures. Dans ce domaine, d'importants travaux d'homogénéisation et d'harmonisation ont été conduits, essentiellement dans un cadre international. Une classification de catégories socioprofessionnelles est en train d'être mise au point au niveau européen (ESeC). En outre, la nomenclature internationale révisée des professions est entrée en vigueur en 2008. Par ailleurs, le logiciel de codification automatique de la profession (SICORE) a été mis à jour suite à l'alignement de la nomenclature des activités sur la NACE.

L'avis n° 10 souhaitait que les revenus non salariaux et l'épargne salariale soient mieux connus. La statistique publique a rénové le système d'exploitation des bordereaux de recouvrement des cotisations (BRC) au moyen de l'application EPURE 2. Elle pourra ainsi rénover les sources concernant les salariés et étendre l'observation aux non salariés, avec une attention particulière accordée aux salariés des particuliers employeurs. Elle a constitué une base de données sur les entrepreneurs et les travailleurs indépendants. Celle-ci intègre notamment les champs des agriculteurs et des professions médicales. S'agissant de l'épargne salariale, la Dares a réalisé une enquête sur la participation et l'intéressement des salariés.

L'avis n° 11 encourageait la construction de panels et d'enquêtes longitudinales rétrospectives. Au-delà de la mise en place du panel européen SILC, la statistique publique nationale a poursuivi les enquêtes « génération » du CEREQ et les enquêtes rétrospectives sur l'entrée dans la vie adulte (EVA). En parallèle, la Dares a constitué un certain nombre de panels, essentiellement pour évaluer les différents dispositifs d'aide à l'emploi. La statistique publique a construit des panels autour des DADS, pour suivre les carrières individuelles sur une longue période et permettre, à terme, un appariement avec d'autres fichiers. Cet instrument devrait permettre la mise en œuvre des recommandations du rapport Freyssinet. Elle crée également un panel d'agents de l'État qui permet lui aussi le suivi longitudinal de leurs carrières.

L'avis n° 12 souhaitait l'analyse des tensions sur le marché du travail. Peu de résultats significatifs ont pu être enregistrés dans ce domaine. Ceci est d'autant plus préoccupant qu'un règlement européen est en cours de préparation sur les emplois vacants. Différentes sources existent qui permettent aujourd'hui d'estimer ces emplois vacants et de publier des indicateurs d'offre et de demande par familles. Mais les utilisateurs ne sont pas très satisfaits de la qualité des statistiques ainsi produites. Ceci devrait constituer une des priorités du programme à moyen terme 2009-2013.

La statistique publique a réalisé un certain nombre de travaux alors qu'ils n'étaient pas inscrits au programme 2004-2008. C'est le cas des opérations "particuliers employeurs", des travaux en réponse aux demandes du ministère au sujet du "contrat nouvelle embauche" (CNE), des enquêtes complémentaires à l'enquête emploi répondant à une demande d'Eurostat, des enquêtes européennes sur l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'un certain nombre d'enquêtes complémentaires à l'enquête emploi sur des thèmes nationaux jusqu'en 2006, les enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCVM).

Deux groupes de travail ont également été lancés, présidés respectivement par Jacques Freyssinet et Jean-Baptiste de Foucauld.

Les débats de la formation ont détecté des préoccupations nouvelles qui seront évoquées au moment de la présentation du programme à moyen terme 2009-2013.

2. Les grands axes du programme à moyen terme 2009-2013

Sylvie LAGARDE

Vous constaterez que les moyens termes successifs s'inscrivent dans une certaine continuité. Dans le cadre de la présentation du moyen terme 2009-2013, nous aborderons les engagements préexistants qui continueront à orienter les travaux de la statistique publique, ainsi que les préoccupations prioritaires ayant émergé dans le domaine « emploi, revenus », en liaison avec les utilisateurs et les tutelles. Nous nous pencherons également sur un certain nombre de sujets transversaux qui dépassent la formation emploi, revenus.

a. Les facteurs structurants du moyen terme 2009-2013

Avant toute chose, je souhaiterais produire une vision synthétique des facteurs qui conditionneront la réalisation du moyen terme 2009-2013.

Il convient tout d'abord de mentionner la pression européenne et internationale qui s'avère toujours plus importante. Celle-ci structure énormément l'organisation du système statistique sur l'emploi et les revenus. Pour la période 2009-2013, la pression demeurera élevée avec en particulier trois sujets de grande ampleur : la mesure des compétences des adultes, les réflexions autour du projet de nomenclature socio-économique européen (ESeC) et l'analyse des emplois vacants. Le prototype ESeC est actuellement en cours de test au sein des instituts statistiques européens.

Le second facteur structurant est la demande locale. Celle-ci demeurera prégnante sur les questions liées à l'emploi, au chômage, aux salaires et aux revenus. Les rapports Freyssinet et de Foucauld en font d'ailleurs état. La satisfaction de cette demande passera par la poursuite de la mise à disposition des données localisées issues de l'exploitation des fichiers administratifs, ainsi que par l'amélioration continue de la qualité et de la localisation des données correspondantes. De fait, le regroupement des déclarations d'établissements nuit parfois à la bonne localisation des données. Il conviendra également de faire en sorte que les données du nouveau recensement de la population trouvent pleinement leur place dans le dispositif d'ensemble de la statistique sur le marché du travail. Il s'agira ainsi d'apprendre à travailler avec le nouveau recensement en continu, en explorant le niveau de détail approprié.

L'intérêt toujours renouvelé pour les travaux d'évaluation des politiques publiques d'emploi et de formation professionnelle constituera un troisième facteur structurant. Dans ce domaine, la demande politique demeure forte et il nous faudra poursuivre dans cette voie.

En dernier lieu, le moyen terme 2009-2013 sera fortement structuré par les demandes sociales. Au-delà de la production de statistiques, il s'agira de rendre compte de la diversité et de la dynamique des situations individuelles sur le marché du travail. Cette orientation s'inscrit pleinement dans la continuité des travaux menés par le Cnis à travers les rapports Freyssinet, de Foucauld et Quinet (pouvoir d'achat). L'idée sera de dépasser les indicateurs moyens pour mieux appréhender la diversité des situations.

b. Les engagements préexistants

Au niveau européen et international, le programme de travail sera très lourd, compte tenu des nombreux engagements auxquels nous aurons à répondre dans les années à venir. Ces engagements porteront notamment sur l'enquête emploi en continu et sur la mise en œuvre des modules annuels et thématiques européens accompagnant cette enquête ; sur l'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires, pour laquelle se pose, au niveau européen, la question de l'extension aux entreprises de moins de 10 salariés et à la fonction publique qui est pour l'instant en cours d'investigation ; sur l'indice européen du coût du travail, au niveau duquel une réflexion a été engagée par Eurostat quant à la possibilité de produire un indice hors primes, tout en réduisant les délais de production. L'évaluation des compétences des adultes et les études consacrées à la formation tout au long de la vie mobiliseront également des ressources.

Plusieurs enquêtes spécifiques obligatoires seront ainsi probablement mises en place très rapidement au niveau européen :

- l'enquête AES (Adult Education Survey) sur la formation tout au long de la vie, pour laquelle un règlement européen est en cours de préparation ;
- l'enquête CVTS sur les dépenses de formation des entreprises ;
- le projet Piac est également en cours de discussion, mis en œuvre par l'OCDE pour évaluer les compétences des adultes.

Il s'agira également de faire face à l'impact potentiel de la mise en place de la nomenclature socio-économique européenne (ESeC) sur la nomenclature française des PCS. En ce qui concerne les emplois vacants, un règlement européen a été adopté récemment dont la mise en œuvre nécessitera des études de faisabilité, notamment en vue d'assurer la couverture des entreprises de moins de 10 salariés et de la fonction publique. En outre, le concept d'emploi vacant dans la fonction publique devra être retravaillé. En dernier lieu, il conviendra d'envisager l'intégration des indicateurs sociaux européens dans SRCV.

Au niveau local, l'année 2009 verra se concrétiser les travaux de rénovation du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA). C'est l'outil qui permettra, à l'aide de sources administratives, de couvrir, selon un rythme trimestriel, l'ensemble du champ de l'emploi salarié ainsi que les masses salariales par établissement ; de façon annuelle, il s'agira d'effectuer un suivi de l'emploi total et des revenus d'activités au niveau individuel. Ce système rénové constituera une base précieuse pour mener des études au niveau local sur ces sujets. Pour ce qui est des revenus, une réflexion sera menée – en réaction au rapport Freyssinet – sur la possibilité de construire une base exhaustive sur l'ensemble des revenus fiscaux et sociaux, à partir des fichiers administratifs de données fiscales et sociales. Cet outil permettra lui aussi de conduire des études au niveau local. En outre, la prise en compte du nouveau recensement de la population constituera un sujet tout à fait majeur. Nous poursuivrons par ailleurs l'enrichissement de l'information contenue dans les DADS-U, avec des éléments concernant la nature des contrats de travail ainsi que les motifs d'entrées et de sorties. A l'horizon 2010, la PCS sera également codifiée à quatre chiffres dans les DADS, afin de produire des données fines sur la profession des salariés.

Plusieurs engagements ont également été pris concernant la refonte du système d'information. Le moyen terme 2009-2013 sera ainsi marqué par la refonte de l'enquête emploi, à travers une augmentation de l'échantillon à compter de 2009 et un chantier plus important dont la mise en œuvre est prévue début 2012. Nous en avons largement discuté au cours des formations emploi, revenus précédentes. Une autre échéance concerne la refonte du dispositif Acemo (Dares) début 2010 qui devrait permettre une meilleure prise en compte des évolutions des différents éléments de la rémunération. La rénovation de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux constituera également un enjeu très important du prochain moyen terme. Celle-ci vise à élargir l'échantillon de l'enquête en l'adossant à l'échantillon démographique permanent nouveau, de façon à pouvoir mener des études plus fines. Il s'agira également de prendre en compte les prestations sociales réelles, en puisant dans les données de la CNAF, ainsi que la totalité des revenus du patrimoine. Un échantillon spécifique, tiré à partir des données de l'impôt sur la fortune, permettra quant à lui d'opérer un focus sur les hauts revenus.

c. Les préoccupations émergentes

Au-delà des engagements préexistants, le programme à moyen terme entend répondre aux préoccupations des utilisateurs et des tutelles. Celles-ci ont été exprimées notamment à travers les rapports de Foucauld, Freyssinet et Quinet. Le rapport de Foucauld devrait induire des changements profonds dans le système de publication de l'Insee, de la Dares et de l'ANPE, aux niveaux trimestriel et annuel. Il s'agira de rendre compte de la diversité des situations sur le marché du travail. Alors que le rapport Freyssinet a modifié le système d'information de base, la construction même des outils, les travaux du groupe de Foucauld se situent davantage en aval, c'est-à-dire dans la réflexion sur la publication coordonnée d'indicateurs à partir des sources existantes. Par ailleurs, un effort de pédagogie sera nécessaire vis-à-vis des utilisateurs, notamment concernant les indicateurs de salaires et de pouvoir d'achat. Ainsi, il est parfois difficile de saisir la cohérence des messages, au moment d'observer l'évolution des salaires moyens (telle que mise en

évidence par les sources microéconomiques) et l'évolution du pouvoir d'achat (qui demeure un indicateur macroéconomique). Nous devons améliorer la connaissance de cette articulation entre le macroéconomique et le microéconomique, qui peut jouer sur le ressenti des ménages quant à l'évolution de leur pouvoir d'achat. Pour avancer sur le sujet, il conviendra de travailler sur la décontraction du compte de revenus des ménages par catégorie sociale et quantile de revenus.

Les préoccupations des utilisateurs et des tutelles portent également sur les questions de santé au travail et de conditions de travail. Ces thématiques ont en effet bénéficié récemment d'un regain d'intérêt. Le dispositif statistique actuel propose d'ores et déjà un certain nombre d'outils permettant de travailler sur ces questions. Je pense notamment à l'enquête santé et itinéraire professionnel, dont une seconde vague sera lancée en 2010 ; à l'enquête SUMER (surveillance médicalisée des risques professionnels) qui devrait être mise en œuvre très bientôt. Le rapport Nasse-Légeron, portant sur les problématiques du stress au travail, a, par ailleurs, été rendu public très récemment. Dans ce contexte, l'idée serait de construire un tableau de bord sur le stress au travail et les risques psychosociaux, à partir des dispositifs existants. Ce projet est en cours de discussion entre l'Insee, la Dares et la Drees. Le dispositif, une fois finalisé, devrait être présenté au Cnis, vraisemblablement dans le cadre de l'inter-formation statistiques sociales. Une enquête sur les conditions de travail est également prévue pour 2012, dans un format renouvelé. De fait, celle-ci sera dorénavant distincte de l'enquête emploi ; un couplage entre un questionnement aux entreprises et un questionnement aux salariés est néanmoins envisagé pour obtenir un regard croisé sur les conditions de travail.

La satisfaction des demandes relatives au suivi et à l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle imposera de poursuivre les dispositifs statistiques existants, ainsi que les travaux d'évaluation associés. Ces derniers intègrent bien souvent des expérimentations, de façon à permettre une évaluation rigoureuse.

Il conviendra également d'améliorer le dispositif statistique sur l'emploi et les revenus pour les trois fonctions publiques. La fonction publique est en pleine effervescence du fait de la mise en œuvre de la LOLF, de la révision générale des politiques publiques et de la réflexion engagée sur la modernisation de la fonction publique. Il existe donc un réel besoin d'informations fines sur ce secteur, avec des nomenclatures d'emplois adaptées à chacune des trois fonctions publiques. Le système statistique public doit être en mesure de répondre à ces attentes. En outre, les réflexions liées à l'organisation du travail prennent de l'ampleur au sein de la fonction publique. Dans l'optique d'alimenter cette réflexion, il nous faudra approfondir notre dispositif d'information.

Certains thèmes d'actualité spécifiques au domaine auront également une incidence sur le programme à moyen terme. Plusieurs enquêtes sont ainsi prévues par la Dares, en lien avec l'activité des seniors : enquête sur les fins de carrières, enquête auprès des dispensés de recherche d'emploi, enquête sur les mécanismes de préretraites privées, etc. D'autres enquêtes concerneront les bénéficiaires de minima sociaux, avec notamment une étude de la Dares sur l'impact de l'indemnisation et des incitations financières sur le retour à l'emploi. Le sujet des discriminations dans l'accès à l'emploi et au sein de l'emploi fera également l'objet de travaux. Les questions d'âge, d'origine et de genre seront notamment abordées. Enfin, une enquête spécifique est envisagée sur les cheminements professionnels longs. La problématique de la sécurisation des parcours professionnels devra également être traitée.

d. Les sujets d'intérêt transversaux

Deux thèmes transversaux avaient déjà été engagés dans le moyen terme 2004-2008 et se poursuivront. Il s'agit tout d'abord de l'amélioration dans la mise à disposition des chercheurs d'informations détaillées. Pour l'heure, nous butons encore sur des difficultés d'ordre juridique dans l'accès aux données administratives ainsi qu'aux sources mixtes qui couplent des données administratives et d'enquêtes. Nous avons en revanche progressé dans la mise à disposition des données d'enquêtes. Les efforts devront se poursuivre en ce qui concerne la mise à disposition des données administratives, d'autant que notre système d'information est amené à s'appuyer plus fortement sur celles-ci. Nous travaillons notamment à l'expérimentation de centres d'accès sécurisés qui permettront de travailler sur ces données administratives dans le respect des contraintes juridiques. Pour les enquêtes ménages, il s'agira de travailler à

l'enrichissement des fichiers de production et de recherche, de façon à répondre à des demandes nouvelles tout en préservant les conditions de confidentialité.

L'autre thème transversal porte sur la collecte par internet des enquêtes auprès des ménages. Dans ce domaine, nous tenterons dès fin 2008 une expérimentation sur l'enquête auprès des non-répondants à l'enquête emploi. Ainsi, nous entendons proposer un mode de collecte par internet pour ce questionnaire relativement court. D'autres ambitions pourront être nourries si l'expérience s'avère concluante.

3. Débat

Monique MERON, Dares

Je souhaiterais réagir aux propos tenus sur l'analyse des tensions sur le marché du travail et des emplois vacants. Certes, les progrès réalisés demeurent insuffisants dans ce domaine. C'est un sujet difficile. Pour autant, j'estime qu'il serait injuste de dire que rien n'a été fait. Un groupe de travail s'est réuni pendant un an et ses travaux ont abouti à la publication d'informations trimestrielles renouvelées sur les tensions. Un outil a également été mis à disposition de l'ensemble des statisticiens locaux du Ministère du travail et de l'Insee. Cet outil renseigne sur les tensions par familles professionnelles détaillées autant que faire se peut et par régions. Chacun sait que les indicateurs qui permettent d'analyser ces phénomènes sont difficiles à mettre en œuvre. Et il faut continuer bien sûr.

Nous nous penchons par ailleurs sur la problématique des emplois vacants. Le sujet s'avère éminemment complexe, autant sur le marché du travail que dans la fonction publique. En réalité, la notion est très controversée. Sur un tel sujet, nous aurons tout intérêt à mutualiser à la fois l'information et les forces de travail de l'Insee, de l'ANPE et de la Dares.

A ce propos, je découvre aujourd'hui que le thème a été abordé dans le rapport de Foucauld. C'est pourquoi, je souhaiterais en recevoir une copie. De toute évidence, ces thèmes réapparaissent régulièrement dans les débats. Les responsables, eux, changent et évoluent. La mutualisation est donc essentielle. Il me semble, en effet, que la réponse à ces questionnements ne pourra être apportée que collectivement.

Jean-Marie ROUX

La CGT se satisfait de voir que le programme à moyen terme 2009-2013 s'inscrit dans le droit fil des recommandations des deux rapports sur l'emploi et les inégalités sociales. Il s'agit pour nous d'un exemple tout à fait heureux de concertation en amont qui mériterait d'être reproduit.

Nous nous félicitons par ailleurs que l'accent ait été mis très clairement sur les questionnements relatifs aux revenus, aux patrimoines, aux comptes des ménages par CSP, etc. Nous étions demandeurs de telles analyses. Il est satisfaisant aujourd'hui de voir ces demandes prises en compte par la statistique publique, bien que celle-ci demeure quelque peu timorée concernant d'autres types de revenus qui pourtant se développent comme l'intéressement ou les stock-options. Ces dernières font dorénavant partie des politiques de rémunération mises en œuvre par les entreprises. Les employeurs jouant sur l'un ou l'autre de ces éléments, il semble délicat de ne pas les traiter.

Nous nous réjouissons également de voir que les préoccupations concernant la santé au travail et les conditions de travail ont été intégrées. Vous avez mentionné notamment la production d'un tableau de bord sur le stress, ce que nous attendions et jugeons particulièrement important.

Les nomenclatures socioprofessionnelles, en revanche, sont évoquées de manière lapidaire en différents points du programme, alors même que les enjeux en sont considérables. Au-delà de la pression européenne relativement forte, les enjeux sont nationaux et débordent le cadre de la statistique publique. Ils

concernent notamment les conventions sociales. Il serait souhaitable que le débat ne reste pas confiné entre les spécialistes de la statistique mais s'élargisse.

L'évaluation des politiques publiques apparaît comme un axe important du programme à moyen terme. Il est tout à fait légitime que la statistique publique soit mise à contribution dans ce domaine. Cependant, nous avons parfois le sentiment, compte tenu de la prégnance des demandes, que l'évaluation des politiques publiques devient une priorité de la statistique publique, ce qui ne devrait pas être le cas. Par ailleurs, il nous semble que le développement des expérimentations par échantillonnage aléatoire nécessite un débat public. Ces expérimentations soulèvent des questions éthiques, dès lors qu'il s'agit de priver certaines populations d'un accès aux mesures pour en mesurer l'efficacité. Les êtres humains sont ainsi considérés comme des « cobayes ». Nous ne prôtons pas un rejet *a priori* de ces méthodes. En revanche, nous sollicitons la tenue d'un débat public, en vue notamment de déterminer un certain nombre de règles de nature à prévenir les dérives. Nos inquiétudes sont d'autant plus fortes que la statistique publique procède à ce type d'expérimentations sur des populations en difficulté. En serait-il de même si le gouvernement décidait de modifier l'ISF ? Ceci me semble justifier la tenue d'un débat public.

En dernier lieu, je souhaiterais faire observer que la lecture des différents programmes donne parfois le sentiment d'une instrumentalisation de la statistique publique. Le document de la DGAFP, notamment, s'inscrit dans une dimension résolument politique qui tranche avec le ton des autres programmes. De surcroît, certains concepts qui nous inquiètent font leur apparition. Il est ainsi fait mention d'un système d'information décisionnel, intégrant les règles de bonnes pratiques de la statistique européenne. Or un système d'information décisionnel n'est pas équivalent à un système d'information statistique. Quel sera le statut de ce nouveau système par rapport au système statistique public ? De la même façon, ce programme évoque la création d'une instance de concertation dans le domaine de la fonction publique, c'est-à-dire dans un champ qui demeure celui du Cnis. Quelle sera l'articulation de cette instance avec le Cnis ? Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements.

Jean-Luc HELLER

Je souhaiterais m'inscrire dans la suite des éléments présentés par Sylvie Lagarde – du point de vue de la demande des utilisateurs et des tutelles – s'agissant de la statistique relative à l'ensemble des collectivités territoriales. Il apparaît que les questions liées à l'emploi dans la fonction publique territoriale constituent un « angle mort » pour la statistique publique. Or celle-ci compte près d'1,8 million d'agents. Ceux-là ne sont pas couverts naturellement par les dispositifs statistiques. De surcroît, il s'agit d'un secteur en développement – la fonction publique territoriale étant le moteur du développement de l'emploi public. Les politiques publiques sont en effet portées en grande partie par les collectivités territoriales. On observe néanmoins un phénomène de ciseaux entre le développement de ce secteur d'emploi et la production d'informations statistiques le concernant. Il est des raisons historiques à cela. En effet, la décentralisation et les transferts de compétences s'avèrent relativement récents. Le statut même de l'emploi dans les collectivités territoriales est relativement neuf. Il existe également des raisons institutionnelles à ce décalage. De fait, les 57 000 employeurs de la fonction publique territoriale s'administrent librement et demeurent très hétérogènes. L'utilisation des sources administratives trouve ainsi ses limites dans le fait que les collectivités territoriales ne comptent que 70 % de titulaires. En tout état de cause, ce retard dans la mise à disposition d'informations statistiques est fortement ressenti. Il a d'ailleurs été mis en avant par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, qui représente aussi bien les collectivités elles-mêmes que leurs salariés ; depuis 2007, ce conseil a également en charge le recueil de l'information. Dans son rapport – communiqué au Bureau du Cnis – le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a exprimé un certain nombre de besoins légitimes et de demandes argumentées portant notamment sur les rémunérations, la formation, les conditions de travail, l'emploi, etc. Nous voyons bien comment les questionnements abordés dans le programme à moyen terme pourraient être étudiés sous cet angle. Il semble délicat d'analyser les évolutions des rémunérations dans la fonction publique sans s'intéresser au sous-secteur de la fonction publique territoriale ; il en va de même pour l'analyse des dispersions et des dispositifs d'emplois aidés. S'agissant de l'emploi public localisé, nous ne pouvons faire l'impasse sur la fonction publique territoriale.

Je formulerais également un certain nombre de questionnements sur les dispositifs qui nous ont été présentés. Lesquels d'entre eux permettront d'obtenir des données par sexe ? Lesquels proposeront une couverture efficace de l'Outre-mer ? Lesquels produiront des résultats pleinement localisables ? Je souhaiterais que ces interrogations deviennent un réflexe. En outre, il s'agira de s'interroger systématiquement sur la capacité des dispositifs à faire apparaître efficacement la fonction publique territoriale. S'agissant des conditions de travail, cela semble être le cas par le biais de l'enquête SUMER de la Dares. Le système SIASP représentera par ailleurs un progrès décisif. Cela étant, j'aimerais avoir la certitude que les employeurs publics locaux seront identifiables dans SIERA. Je souhaiterais que cette grille de lecture soit pleinement intégrée lors de la conduite du moyen terme 2009-2013.

François VINCENT

La référence faite à la pression européenne et internationale m'a quelque peu choqué. Le passé montre que la France est en retard pour transposer des directives et des règlements. Dans ce domaine, je souhaiterais que nous fassions davantage preuve d'anticipation. Il s'agirait de démontrer dans quelle mesure nous participons aux travaux européens et internationaux et dans quelle mesure nous parvenons à anticiper des travaux prévus de longue date. Quel est l'agenda des travaux européens et internationaux ?

Je m'associe par ailleurs aux remarques de la CGT sur les enjeux associés aux nomenclatures socioprofessionnelles. Un important travail a été mené au niveau des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la NACE. Un travail du même type est actuellement mené sur les nomenclatures professionnelles. Le programme à moyen terme fait également allusion à la nomenclature ISCO, ainsi qu'à la classification ESeC. Le ROM (répertoire opérationnel des métiers) nécessitera également de parvenir à des définitions de professions et d'emplois cohérentes. Dans ce contexte, la nomenclature des PCS, bien que fraîchement rénovée, nécessitera probablement la mise en place d'un tableau à double entrée pour tenir compte des conceptions différentes – la profession telle que définie au niveau européen et international ne correspondant pas aux catégories socioprofessionnelles. Ceci renforce d'autant la nécessité d'établir un glossaire ou de parvenir à un mode de connaissance efficace. Une nomenclature relativement fine a été établie dans le cadre de la mise en œuvre de la NACE. Il s'agira d'en faire autant pour les professions, en mobilisant un certain nombre d'acteurs de façon à produire une approche lisible au niveau français et international.

Paul SANTELMANN, AFPA

Je ne peux que me réjouir du regain d'intérêt, au niveau européen, pour la formation des adultes. Cela étant, notre système d'information sur la formation professionnelle des adultes demeure doublement déstabilisé. D'une part, il s'avère totalement dépendant de l'obligation légale de financement de la formation professionnelle, c'est-à-dire des déclarations des entreprises et des organismes de formation. De fait, je ne suis pas certain que ce système d'information soit pérenne – la suppression partielle ou totale de l'obligation légale étant régulièrement évoquée. D'autre part, il est fortement impacté par le renforcement de la politique de décentralisation en matière de formation professionnelle. Cette nouvelle configuration requiert la mise en œuvre d'un système d'information plus fin, en lien avec la diversification annoncée des politiques publiques de formation professionnelle des adultes. Dans ce contexte, le système d'information se devra d'être mieux calibré par rapport aux territoires et aux niveaux locaux, y compris dans les domaines de l'insertion des chômeurs ou des jeunes en difficulté. En outre, une réflexion devra être menée, en lien avec le système européen. Il s'agira d'être en phase avec les interrogations européennes sur la formation des adultes.

Mohamed AMINE, CNFPT

En tant que responsable de l'observatoire de la fonction publique territoriale, je m'associe aux propos de Jean-Luc Heller. J'ajouterai simplement que la loi de février 2007 précise que l'observation de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale relève de la compétence du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Cette mission est en réalité portée par le CNFPT depuis 1984, en coordination très étroite avec le Ministère de l'intérieur et en partenariat avec les centres départementaux de

gestion, sous l'égide du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. En pratique, ce travail est mené en collaboration avec la DGAFP et l'Insee, notamment à travers des extensions réalisées sur l'organisation de l'emploi public territorial.

Nicolas PROKOVAS

Je souhaiterais revenir sur les avancées permises par le rapport Freyssinet, ainsi que sur les résultats attendus du rapport de Foucauld. Si tout le monde s'accorde à dire que le travail accompli par ces deux groupes de travail est considérable, il n'en demeure pas moins vrai que la mise en œuvre des recommandations qui en sont tirées nécessitera un suivi, en particulier de la part du Cnis. Nous nous réjouissons que le programme à moyen terme 2009-2013 s'inspire de ces travaux. Il conviendra néanmoins de suivre la mise en œuvre des préconisations et d'en évaluer les résultats. De ce point de vue, la référence faite, dans l'avis du Cnis, à la nécessité de tenir informée la formation emploi, revenus me semble être une bonne chose. Du reste, nous ne pouvons que solliciter la reconduction de cette démarche. Il s'agira de faire en sorte que les utilisateurs puissent faire des propositions à la statistique publique et ne se contentent pas d'en suivre les consignes. L'idée pourrait être également d'étendre ce dispositif aux utilisateurs locaux.

Bernard GUIBERT

Je ne souhaitais aucunement laisser entendre que rien n'avait été fait pour l'analyse des tensions sur le marché du travail. Ma présentation mentionnait ainsi les travaux menés par la Dares sur les indicateurs d'offres et de demandes par familles professionnelles et par métiers, ainsi que la constitution du groupe de travail.

Sylvie LAGARDE

Le suivi des avis 2008 – devant faire l'objet d'une diffusion par écrit – fera également référence explicitement aux travaux de la Dares sur les emplois vacants.

S'agissant du manque d'anticipation présumé des demandes européennes, je ferai observer qu'un certain nombre de règlements sont en cours de discussion, d'où la référence faite à une « pression ». Cela étant, il convient de souligner que nous participons activement à l'ensemble des réunions au niveau européen, ainsi qu'à des groupes de travail divers et variés. Nous nous efforçons, de cette manière, d'agir sur le contenu des règlements et d'en anticiper les conséquences pour le système statistique public.

En ce qui concerne l'ESeC en particulier, un appel d'offres a été lancé en 2007 par Eurostat, auprès des différents instituts de statistique, pour tester un prototype. Nous avons été pour beaucoup dans le lancement de cet appel d'offres. Nous souhaitons que des statisticiens puissent se réappropriier le projet à côté des chercheurs. Nous travaillons bien évidemment en réponse à cet appel d'offres, comme d'autres instituts. Nous faisons donc preuve d'une certaine proactivité à l'égard de la demande européenne.

Au-delà de la dimension européenne, il faudra que nous abordions le thème des nomenclatures sociales dans le cadre du Cnis. Ce domaine est aujourd'hui en pleine effervescence, à la fois du côté de la nomenclature internationale des professions (renovée en 2008) et de la nomenclature socio-économique européenne. Nous avons fait un point de situation sur le prototype ESeC, il y a maintenant deux ans. Nous pourrions envisager de renouveler l'expérience maintenant que nous disposons de plus de matériaux.

Antoine MAGNIER

Des travaux ont été menés concernant les emplois vacants et les tensions sur le marché du travail. Néanmoins, les derniers rapports et le débat public tel qu'il s'est développé récemment montrent que la

statistique publique ne répond pas de manière satisfaisante aux attentes sur ce point. Il nous faut donc nous mobiliser pour y répondre mieux. La Dares est déterminée à prendre une part active dans ce processus.

Le représentant de la CGT a par ailleurs appelé à la tenue d'un débat sur les expérimentations conduites par le système statistique public. C'est précisément dans cette optique que la Dares a organisé un colloque sur ce sujet les 22 et 23 mai derniers. Les supports de présentation utilisés lors de ce colloque sont d'ores et déjà disponibles sur le site internet de la Dares ; les actes du colloque le seront prochainement. Ce colloque me semble de nature à constituer une première étape dans l'émergence d'un débat.

4. Proposition d'avis

L'ensemble des projets d'avis présentés a été adopté et figure en annexe.

III. Programme 2009

1. Présentation

Sylvie LAGARDE

Le programme à moyen terme venant d'être examiné, je n'insisterai que sur les points saillants du programme 2009.

a. Les échéances européennes et internationales

Nous avons déjà évoqué l'appel d'offre relatif à la mise en place de l'ESeC. Nous devons adresser notre rapport à Eurostat à la mi-2009. Un travail sera ensuite mené avec Eurostat sur le sujet.

En ce qui concerne les emplois vacants, des études de faisabilité devront être conduites pour les entreprises de moins de 10 salariés et la fonction publique.

L'extension de l'indice du coût du travail à la fonction publique mobilisera également notre attention. Elle doit être opérationnelle avant la mi-2009. La première extension sera réalisée sur les données du premier trimestre 2009. Le système d'information sur les agents du secteur public a été construit dans cette optique. Celui-ci devrait nous permettre d'effectuer un suivi des salaires et de l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

b. La rénovation du système d'information

Le programme 2009 sera marqué par la fin des travaux sur le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA). Dans le cadre des estimations conjoncturelles d'emploi, nous serons dorénavant en mesure de suivre, en trimestriel, l'ensemble du champ salarié et non plus seulement le secteur salarié marchand non agricole ; à l'année, nous pourrions couvrir l'ensemble des actifs occupés, salariés et non salariés. Ceci devrait nous permettre de réaliser un certain nombre d'études.

Le renouvellement de notre système d'estimation de l'emploi localisé (projet ESTEL) sera également mis en œuvre à la mi-2009. Nous étions jusqu'à présent calés sur le recensement de la population et actualisions les données à l'aide d'indices d'évolution de l'emploi tirés des sources administratives. Depuis 2004, le

recensement de la population s'effectue en continu, sur la base d'enquêtes annuelles de recensement. La méthodologie d'estimation d'emploi doit donc être revue. Elle s'appuiera désormais annuellement sur un socle d'emploi exhaustif construit uniquement à l'aide de sources administratives, par l'intermédiaire du SIERA. Ceci nous permettra notamment de traiter chaque année les phénomènes de multi-activités, sans avoir recours aux hypothèses fortes de constance de ces taux de multi-activités depuis le recensement précédent.

c. Les nouveaux projets

L'année 2009 sera marquée par une extension de 50 % de l'échantillon de l'enquête emploi. L'extension se fera progressivement à partir de janvier 2009 et s'étalera sur 6 trimestres. A des fins méthodologiques et exploratoires, les résultats de l'enquête emploi seront appariés avec plusieurs fichiers administratifs tels que le fichier historique des demandeurs d'emploi ou encore les DADS, selon la déclaration faite à la Cnil. Cela permettra notamment de tester la qualité de la réponse à l'enquête emploi sur l'inscription à l'ANPE, etc.

La rénovation de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) se poursuivra également tout au long de l'année 2009.

Nombre d'enquêtes nouvelles seront par ailleurs lancées. En écho au rapport Freyssinet, la nouvelle enquête Patrimoines se caractérisera par une extension dans les DOM, un suivi des dimensions immatérielles (culturelles, familiales, sociales) du patrimoine et un focus sur les hauts patrimoines via un échantillon spécifique tiré à partir des données sur l'ISF. La Dares conduira un grand nombre d'enquêtes nouvelles portant notamment sur les demandeurs d'emploi en activité réduite inscrits à l'ANPE (vécu des entretiens mensuels à l'ANPE, module BIT destiné à établir des comparaisons avec l'enquête emploi), sur les entrants à l'ANPE (motifs d'inscription), ainsi que sur les personnes dispensées de recherche d'emploi ou les seniors inscrits à l'ANPE.

Pour ce qui est des salaires et des coûts du travail, un nouvel indice du coût du travail sera produit en 2009, afin de remplacer l'indice du coût horaire publié jusqu'à présent, indice qui vous a été présenté à la formation de mars. Depuis lors, les choses ont avancé. Une réunion supplémentaire avec le MEDEF a été organisée en mai dernier. Le nouvel indice s'inspirera largement de l'indice du coût du travail européen et sera mis en place à partir de 1^{er} janvier 2009.

Des travaux seront également engagés sur la durée du travail et les conditions de travail. Le processus d'évaluation de la loi TEPA (en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat) se poursuivra avec le volet salariés de l'enquête sur les pratiques en matière d'heures supplémentaires – le volet entreprises vous ayant été présenté cette année. Le dispositif SUMER sur les risques professionnels sera sur le terrain en 2009. Enfin, la réflexion se poursuivra sur les problématiques de santé au travail.

2. Proposition d'avis

L'ensemble des projets d'avis présentés a été adopté et figure en annexe.

IV. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes

1. Enquête sur les salaires vus par les salariés (Salsa) - CREST

Michel GOLLAC, CREST

Le Département de la recherche de l'Insee et le centre Maurice Halbwachs du CNRS sont les maîtres d'ouvrage de l'enquête sur les salaires vus par les salariés – le maître d'œuvre en étant l'unité de méthodologie statistique de l'Insee. Cette enquête répond à une demande des autorités en charge de la recherche, à travers un appel à projet de l'agence nationale de la recherche (ANR). Le thème abordé fait l'objet d'un débat public.

Cette enquête constituera un outil de recherche pour les économistes et les sociologues, ainsi qu'un outil d'information sur les équilibres sociaux, la motivation des salariés et d'autres thèmes qui intéresseront notamment les partenaires sociaux. L'enquête portera principalement sur les références des salariés dans les sentiments qu'ils ont à l'égard de leurs salaires (salaires de leurs collègues, de leurs camarades de promotions, salaires dans l'entreprise, SMIC, etc.), sur les critères à travers lesquels sont perçus les salaires (niveau de formation, expérience professionnelle, conditions de travail, etc.), sur les modalités selon lesquelles sont perçus les salaires (justice, efficacité, etc.), ainsi que sur les situations et trajectoires. Au-delà de la mesure des niveaux d'opinion, il s'agira de chercher à expliquer l'origine des différentes perceptions que les individus peuvent avoir des salaires.

Les données analysées seront tirées de l'enquête, ainsi que des DADS et en particulier du panel DADS. L'enquête portera donc sur le champ des DADS, c'est-à-dire les salariés des entreprises, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. L'échantillon sera aussi représentatif que possible de la France métropolitaine – sachant que, pour des raisons pratiques, l'enquête ne pourra être administrée que dans 10 régions.

La collecte sera effectuée du 3 novembre 2008 au 20 décembre 2008, si possible par téléphone et à défaut par visite d'un enquêteur au domicile des personnes intéressées. Le temps de réponse moyen a été estimé à 30 minutes. Compte tenu du sujet, nous ne souhaitons pas que cette enquête soit dotée du caractère obligatoire.

Un processus de concertation est en cours. Certains avis de partenaires sociaux nous sont déjà parvenus dont il devrait être possible de tenir compte. Une réunion de concertation sera par ailleurs organisée la semaine prochaine.

Les premiers résultats de l'enquête seront diffusés à travers des supports tels qu'Insee Première ou Premières synthèses de la Dares. Une présentation des résultats aux partenaires intéressés pourra être envisagée. Des articles scientifiques sont également prévus, de même qu'un ouvrage. Un an après, les résultats pourront être mis à disposition de la communauté des chercheurs – dans le respect des règles du secret – au niveau national par le Centre Maurice Halbwachs et au niveau international par le MZES (Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung).

Nicolas PROKOVAS

Je confirme l'intérêt des partenaires sociaux pour ce type d'enquête. Par ailleurs, je note que le coût de l'enquête est évalué à 205 450 euros. Pour ma part, j'estime que le coût prévisionnel d'une enquête ne devrait pas figurer dans un projet destiné à recueillir un avis d'opportunité. La décision du Cnis ne devrait pas reposer sur de telles bases.

Michel GOLLAC

Nous avons sollicité un budget de 265 500 euros auprès de l'ANR, en raison du coût facturé par l'Insee. Un budget de 265 000 euros nous a finalement été attribué.

L'avis d'opportunité accordé à l'enquête sur les salaires vus par les salariés ne soulève aucune objection.

2. Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif – Deuxième et troisième interrogations de la Génération 2004 - CEREQ**Raoul BRIET**

La personne qui devait présenter l'enquête du CEREQ a dû repartir pour Marseille. Les documents relatifs à ce projet d'enquête vous ont été communiqués. En l'absence de questions, je suggère de rendre un avis favorable.

L'avis d'opportunité accordé à l'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif (deuxième et troisième interrogations de la Génération 2004) ne soulève aucune objection.

3. Enquête de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée « Création d'entreprise par des jeunes des quartiers sensibles » - CREST-EEP-ADIE**William PARIENTE, EEP**

Cette enquête est effectuée dans le cadre de l'expérimentation d'un programme d'aide à la création d'entreprises dans les zones urbaines sensibles, à destination des jeunes de 18 à 30 ans. Ce travail est mené conjointement par le Poverty Action Lab de l'École d'Économie de Paris et l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE). Le programme mis en œuvre par l'ADIE consiste à former des jeunes durant une période de quatre mois, pour les aider à créer leur entreprise. À l'issue de la formation, un programme d'accompagnement sur 18 mois est proposé aux jeunes de même que des solutions de microcrédit.

Une sélection par tirage aléatoire sera opérée parmi un ensemble de jeunes intéressés par la création d'entreprise, afin de constituer deux groupes statistiquement identiques. L'idée sera d'encourager l'un des deux groupes à participer au programme ; les individus de l'autre groupe demeureront libres de le faire également, dans le cadre d'une démarche spontanée. L'échantillonnage aléatoire sera ainsi opéré par incitations différentes.

L'enquête interviendra en deux temps, 6 mois et 2 ans après l'insertion des jeunes dans le programme. Les thèmes abordés auront trait à la création d'entreprise, à la durée d'existence des entreprises, aux types d'emplois, à l'accès au crédit et aux revenus de ces jeunes.

La population à suivre aura été identifiée lors des sessions d'information collectives organisées par l'ADIE en collaboration avec l'ANPE, ainsi que par l'intermédiaire des fichiers correspondant aux appels en direction d'un numéro vert mis à disposition par l'ADIE. Telle sera notre base de sondage.

L'enquête sera réalisée par téléphone. Le temps de réponse demeurera compris entre 20 et 30 minutes. Deux vagues d'enquêtes seront lancées en mars 2009 et en octobre 2010, soit respectivement 6 mois et 2 ans après le démarrage du programme. L'enquête cible des jeunes de 18 à 30 ans, résidant majoritairement dans des quartiers sensibles et se montrant intéressés par la création d'entreprise. Un maximum de 4 000 jeunes pourra être interrogé dans 6 régions métropolitaines.

Jean-Marie ROUX

J'émets quelques réserves tenant au fait que la population témoin se trouve quelque peu « sacrifiée ».

Nicolas PROKOVAS

Je n'ai pas le sentiment que nous ayons été sollicités par rapport à cette enquête. Quoi qu'il en soit, je m'interroge sur sa faisabilité. L'identification du public s'effectue par l'intermédiaire des fichiers de l'ANPE et du fichier des adhésions volontaires enregistrées suite aux appels vers un numéro vert. Dans ces conditions, il semble difficile d'estimer la taille réelle de l'échantillon. En outre, quelles garanties avons-nous quant à la pérennité de la cohorte, 24 mois après son identification ?

William PARIENTE

La base de sondage sera constituée lors de réunions au cours desquelles les jeunes donneront leurs coordonnées et à partir des coordonnées enregistrées lors des appels. La capacité à réinterroger ces jeunes, deux ans après les avoir contactés une première fois, pose effectivement question. C'est pourquoi nous envisageons de procéder à des interrogations plus régulières, afin d'avoir davantage de prise sur eux.

S'agissant de l'échantillonnage aléatoire, il convient de noter que l'expérimentation porte sur un programme pilote dont la capacité est limitée à 1 000 places. Il ne s'agit pas de priver certains jeunes de l'accès au programme mais de procéder par incitations différentes. En tout état de cause, toutes les personnes qui en feront spontanément la demande auront accès au programme.

Bernard SUJOBERT

Je pose quant à moi la question de la publication des résultats. Il est bien prévu que celle-ci s'effectue dans le cadre d'un rapport au Haut Commissariat aux Solidarités Actives. Or la statistique publique doit publier sous la responsabilité de ses directeurs et à l'attention de tous les publics. Elle apporte des informations à l'ensemble des autorités politiques ou administratives et publie sous sa propre responsabilité. Un rapport au Haut Commissariat aux Solidarités Actives ne peut donc être considéré comme un mode de diffusion acceptable. J'avais déjà soulevé ce point à propos de l'évaluation du RSA (revenu de solidarité active), examiné lors de la formation santé-protection sociale en mars 2008. La publication des évaluations relatives aux expérimentations du RSA, réalisées par la Drees et sous sa responsabilité, n'avait pas alors été explicitement prévue. Il s'agit d'un enjeu fondamental qui pose la question du statut de la production d'informations issues de la statistique publique et publiées par elle.

Philippe CUNEO

Nous pourrions assortir l'avis d'opportunité d'une obligation de publication par le système statistique public.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée « Création d'entreprise par des jeunes des quartiers sensibles » recueille un avis d'opportunité favorable.

4. Enquêtes de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée « Accompagnement des jeunes s'engageant dans une démarche d'apprentissage » - CREST-DARES-Mission Locale de Tulle

Philippe ZAMORA, CREST

Ce projet – dont la mission locale de Tulle est à l'origine – est commun à la Dares et au CREST. Il s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets du Haut Commissariat aux Solidarités Actives. Les projets proposés en réponse à cet appel ont été soumis à une commission composée de personnalités qualifiées issues des domaines de l'insertion sociale et de la recherche. 37 projets ont été retenus, avant d'être publiés lors d'un colloque organisé dernièrement par la Dares. Le système statistique et la recherche ne sont pas nécessairement à l'origine de ces expérimentations – la plupart d'entre elles étant portées par des acteurs de l'insertion.

Dans le cas présent, l'idée est de réaliser une enquête de suivi auprès des jeunes qui vont entrer dans l'expérimentation. Celle-ci consiste en un programme d'accompagnement renforcé auprès des personnes engagées dans une démarche d'apprentissage sur le territoire corrézien. Une moitié de ces jeunes sera sélectionnée aléatoirement. L'accompagnement renforcé sera assuré par les trois missions locales organisées pour mettre en œuvre cette politique. Il s'agira de voir si celle-ci est généralisable.

Les jeunes engagés dans une démarche d'apprentissage bénéficient des politiques actuellement mises en œuvre sur le territoire corrézien. Celles-ci font l'objet d'un financement pérenne. L'objectif des collectivités locales est d'étudier l'opportunité de mettre en œuvre et de financer un accompagnement renforcé. Dans cette optique, les collectivités locales ont fait appel au CREST et à la Dares.

600 jeunes ont fait état d'une volonté d'engagement dans une démarche d'apprentissage. L'expérimentation se divisera en deux phases : un accompagnement renforcé en amont du contrat d'apprentissage (phase 1) ; un accompagnement tout au long du contrat (phase 2).

L'expérimentation vise également l'articulation des différents acteurs sur le territoire corrézien et s'inscrit dans l'idée de promouvoir l'apprentissage, c'est-à-dire de porter à 500 000 le nombre d'apprentis à l'horizon 2010, conformément aux orientations du plan de cohésion sociale de 2005. L'enjeu est d'autant plus important que le territoire corrézien concède une large place à l'artisanat.

Les enquêtes seront probablement affectées par une attrition. En conséquence, un certain nombre d'appariements avec les données des déclarations annuelles de données sociales (DADS) sont envisagés. Ils permettront notamment de suivre les jeunes sur une période plus longue, en vue de mesurer pleinement l'efficacité du programme. Un suivi sera effectué deux à trois ans après l'entrée des jeunes en expérimentation. Une méthodologie identique à celle mise en œuvre par l'Insee pour les appariements récents entre le fichier historique de l'ANPE et les DADS sera utilisée, offrant les mêmes garanties de confidentialité.

Raoul BRIET

Qu'en sera-t-il de la publication des résultats ?

Christel COLIN

Il s'agit d'un projet commun au CREST et à la Dares. Les résultats seront donc publiés dans le cadre des publications de la Dares.

Jean-Marie ROUX

En ce qui me concerne, j'émettrai les mêmes réserves que pour le projet d'enquête précédent.

Compte tenu des remarques formulées en séance, les enquêtes de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée « accompagnement renforcé des jeunes s'engageant dans une démarche d'apprentissage » recueillent un avis d'opportunité favorable.

V. Examen de demandes d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 présentées par la mission des études, de l'observation et des statistiques du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Brahim LAOUISSET, MEOS

La MEOS est rattachée au Secrétariat d'État aux sports, à la jeunesse et à la vie associative. Elle n'entretient aucun rapport avec la Drees.

Philippe CUNEO

Un rapprochement a été envisagé dans le cadre la RGPP, mais abandonné.

Brahim LAOUISSET

Nous sommes actuellement rattachés à la Direction vie associative, emploi, formation. Nous serons rattachés à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative dans le courant du mois de septembre, dans le cadre des réorganisations consécutives à la RGPP.

1. Demande d'accès au fichier des DADS**Brahim LAOUISSET**

La MEOS conserve dans ses missions l'amélioration de la connaissance statistique du domaine associatif. Un certain nombre de chantiers ont été lancés en 2007, en collaboration avec le CNRS, sur le paysage associatif français. Nous envisageons à présent de conduire des travaux en interne sur la vie associative et plus particulièrement sur tout ce qui a trait à l'emploi associatif. De fait, nous n'avons pas une connaissance exacte de l'emploi associatif. C'est pourquoi nous souhaiterions pouvoir travailler sur les DADS.

2. Demande d'accès au fichier CLAP

Brahim LAOUISSET

Notre demande porte également sur les données du fichier CLAP, en vue d'obtenir un détail des informations agrégées par établissement dans les DADS. Il s'agira notamment de produire des résultats fins au niveau communal.

La Cnil a par ailleurs été saisie de ces demandes. Un récépissé de déclaration positif nous a été adressé ce matin même.

Philippe CUNEO

A l'instar des SSM, l'Insee dispose d'un accès de droit à l'ensemble des fichiers administratifs, sous réserve d'un avis favorable émis par le Cnis. Il est donc logique que cette demande fasse aujourd'hui l'objet d'une consultation.

Les demandes d'accès de la MEOS au fichier des DADS et au fichier CLAP ne soulèvent aucune objection.

VI. Conclusion

Raoul BRIET

Merci à tous pour cette séance extrêmement riche, au cours de laquelle les débats auront été à la fois posés et constructifs.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2008
- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Fiches de présentation de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 51-711 du 7 juin 1951
- Avant-projet de programmes à moyen terme 2009-2013
- Avant-projet de programmes statistiques 2009

Documents présentés en séances

- Diaporama sur le bilan du programme à moyen terme 2004-2008 - Bernard Guibert
- Diaporama sur le bilan du programme à moyen terme 2009-2013 - Sylvie Lagarde

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes présentées pour avis d'opportunité

- Enquête sur les salaires vus par les salariés (SaSa) 43
- Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif - Deuxième et troisième interrogations de la Génération 2004 44
- Enquête de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée - «Création d'entreprise par des jeunes des quartiers sensibles» 45
- Enquêtes de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée «Accompagnement des jeunes s'engageant dans une démarche d'apprentissage» 46

Demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

- Demande d'accès à des données à la mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS), service statistique ministériel du pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative du ministère..... 48

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les salaires vus par les salariés (Salsa)

Émetteurs : Département de la recherche de l'Insee et CNRS (Centre Maurice Halbwachs-unité mixte de recherche Cnrs-Ehess-Ens)

Au cours de sa réunion du 11 juin 2008, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur les salaires vus par les salariés (Salsa).

L'enquête a un double objectif. Elle vise d'une part à préciser l'importance, pour les équilibres sociaux et la négociation salariale, des sentiments ressentis par les personnes quant à leur rémunération. D'autre part, il s'agit de mieux comprendre l'incitation au travail et les liens entre sentiments d'équité et motivation des salariés.

Outre des informations de base sur l'emploi occupé, les caractéristiques du travail, l'évaluation de la performance, l'origine familiale, le diplôme, la trajectoire passée et anticipée, les projets de mobilité ou l'environnement familial, les thèmes abordés se regroupent autour de trois thèmes :

- références : positionnement des salaires par rapport à des éléments institutionnels (SMIC, RMI..), par rapport aux salaires de groupes de référence (entourage familial, collègues de travail, camarades d'étude, etc.), ou par rapport aux salaires antérieurs ;
- les critères que mobilisent les individus pour justifier ou critiquer le montant de leur salaire (besoins ou compétences personnels, efforts produits, pénibilité et risques du travail, ...);
- les modalités de perception : l'opinion exprimée quant au salaire peut reposer sur différents arguments : justice, usages, efficacité économique,...

L'enquête aura lieu en novembre-décembre 2008 auprès de 6000 salariés de France métropolitaine du champ des DADS (y compris collectivités territoriales et hôpitaux publics). L'objectif est de recueillir environ 4 000 questionnaires complets. La collecte sera réalisée par questionnaire, administré par téléphone lorsque ce sera possible, en face à face sinon. L'échantillon composé de salariés résidant dans les communes de l'échantillon maître sera tiré dans le panel Dads. Le temps de réponse maximum est évalué à ce stade à 30 minutes. Les données de l'enquête seront complétées par des données tirées du panel des Dads. Par ailleurs, il sera demandé aux enquêtés s'ils acceptent la visite d'un chercheur pour un entretien plus approfondi.

Le projet global a bénéficié d'un avis favorable du comité scientifique de l'appel d'offres « corpus et outils de la recherche en sciences sociales » de l'Agence nationale de la recherche et il a été sélectionné pour être financé par l'ANR. Le projet de questionnaire a été soumis à un ensemble de chercheurs spécialistes du domaine. Une réunion de concertation avec les partenaires sociaux sera organisée à la mi-juin. Il est également prévu de constituer un comité de suivi pour la mise en place de la collecte, l'exploitation et la diffusion.

Les premiers résultats de l'enquête seront publiés dans des *Insee Première* ou *Premières Synthèses* de la DARES (en 2010). Des études plus approfondies et des travaux méthodologiques seront menés en vue de la publication d'articles et d'un ouvrage. Des fichiers de diffusion seront mis à disposition auprès de la communauté académique française et internationale. Les personnes interrogées qui accepteront la visite d'un chercheur en vue d'un examen plus approfondi seront destinataires d'une plaquette exposant les principaux résultats de l'enquête.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, ré-interrogations de la Génération 2004 (Génération 2004 à 5 et 7 ans)

Programmes : 2009 et 2011

Émetteur : Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (Céreq) - Département des Entrées dans la Vie Active

Au cours de sa réunion du 11 juin 2008, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, ré-interrogations de la Génération 2004 (Génération 2004 à 5 et 7 ans).

L'enquête s'inscrit dans la continuité du nouveau dispositif de l'Observatoire National des Entrées dans la Vie Active (ONEVA) initié en 1997. L'objectif général du dispositif est d'assurer une production régulière d'indicateurs standards d'insertion à trois ans, sur des sortants de formation initiale, par niveaux et grands domaines de formation et de produire des indicateurs régionaux de base. Il est également de permettre une analyse approfondie des parcours à l'issue du système éducatif et des premières mobilités professionnelles sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Ces enquêtes doivent également permettre d'examiner la place et le rôle des mesures pour l'emploi ou la formation, en début de vie active. Cette enquête concernera la génération de sortants en 2004, interrogée pour la première fois en 2007.

Le prolongement du questionnement des jeunes sur leur parcours professionnel (de 2007 à 2009 puis de 2009 à 2011) permettra au final de connaître leurs situations mois par mois depuis la sortie du système éducatif en 2004.

Parmi les thèmes abordés on peut citer : emploi, chômage, inactivité, reprise d'études, avec une description plus ou moins détaillée de ces situations. Comme pour Génération 98 à 7 ans, lors de l'interrogation à 7 ans de vie active, plusieurs modules thématiques seront développés pour éclairer des aspects particuliers des cheminements

L'enquête consiste en une réinterrogation à 5 ans - au printemps 2009 - puis à 7 ans - à l'automne 2011 - des individus sortis de formation initiale en 2004 et ayant répondu à l'interrogation précédente (2007 pour ceux interrogés en 2009, 2009 pour ceux interrogés en 2011). La collecte sera réalisée par téléphone avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur (CATI). Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 15 minutes pour Génération 2004 à 5 ans (temps maximal prévu : 30 minutes) et de 20 minutes pour Génération 2004 à 7 ans (temps maximal prévu : 40 minutes).

Lors de la conception de la première interrogation d'un échantillon de sortants de 2004, un groupe de concertation avait été mis en place, composé de personnes de divers horizons : représentants des Ministères de tutelle du Céreq (Dares, Dgesco, Dges, Depp ...), partenaires sociaux (Medef, CFDT, CGT, FO, UNSA ...), organismes d'études et de recherches (Insee, Iredu, CMH, Lirhe, OREFQ). Le même groupe sera retenu pour la concertation sur les 2^e et 3^e interrogations.

Les résultats seront publiés dans les collections habituelles du Céreq.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 3 juillet 2008 - N° 176/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ**Enquête de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée
« Création d'entreprise par des jeunes des quartiers sensibles »**

Émetteur : Jameel Poverty Action Lab (JPAL) de l'Ecole d'Economie de Paris

Au cours de sa réunion du 11 juin 2008, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée « Création d'entreprise par des jeunes des quartiers sensibles ».

L'enquête est effectuée dans le cadre d'un projet d'évaluation du programme CréaJeunes, commandité et financé par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives. Ce programme CréaJeunes a été conçu par l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) à destination des jeunes intéressés par la création de leur entreprise. Il prévoit, d'une part un accompagnement spécifique à la préparation du projet d'entreprise (coaching individuel et en groupe, suivi individuel, immersion en entreprise et formation) et d'autre part un accompagnement post-crédation d'environ 18 mois.

L'enquête a pour objectif de recueillir des informations auprès des jeunes sur la création d'entreprise, la sortie du secteur informel, les revenus, le type d'emploi, la durée d'existence de l'entreprise, l'accès au crédit etc..... en vue d'évaluer le programme CréaJeunes.

L'enquête aura lieu dans six régions de France métropolitaine auprès d'environ 4 000 (groupe programme et groupe témoin réunis) jeunes de 18 à 30 ans résidant dans des quartiers sensibles et ayant émis le souhait de créer leur entreprise. La collecte sera réalisée par téléphone. Trois vagues d'enquêtes sont envisagées : en janvier 2009, en mai 2010 et en septembre 2011. A ce stade, le temps maximum de questionnement est estimé à 30 minutes. Un appariement des données collectées avec des fichiers de l'Insee ou de l'ANPE est envisagé à terme.

Un comité de pilotage sera constitué et inclura l'équipe de recherche du JPAL et les responsables du programme CréaJeunes à l'Adie.

Une équipe constituée de chercheurs du JPAL (Ecole d'Economie de Paris) exploitera les données collectées. A terme, les données collectées pourront être mises à disposition des équipes de chercheurs intéressés.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. Elle rappelle toutefois que ses résultats doivent être largement diffusés et ses données mises à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité en vigueur.

Paris, le 3 juillet 2008 - N° 174/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée « Accompagnement renforcé des jeunes s'engageant dans une démarche d'apprentissage »

Programme : 2009 à 2011

Émetteur : Direction de l'animation de la Recherche, des Études et des statistiques (DARES) en collaboration avec le CREST

Au cours de sa réunion du 11 juin 2008, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquêtes de suivi des jeunes participant à l'expérimentation contrôlée « Accompagnement des jeunes s'engageant dans une démarche d'apprentissage ».

Ces enquêtes sont organisées dans le cadre d'une expérimentation qui vise à tester et mesurer l'impact d'un dispositif d'accompagnement renforcé des jeunes, dès lors qu'ils souhaitent s'engager dans une démarche d'apprentissage. L'expérimentation qui s'inscrit dans l'appel à projet « Expérimentations sociales » commandité par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives comporte deux phases : un accompagnement renforcé en amont du contrat d'apprentissage et un accompagnement tout au long du contrat. Cette expérimentation couvre le territoire de la Corrèze

Les enquêtes ont pour objectif de mesurer les principales variables d'intérêt sur lesquelles les politiques mises en place visent à avoir un impact : conclusion d'un contrat d'apprentissage, réussite du diplôme, insertion après la sortie de l'apprentissage. Elles collectent également des informations annexes (indépendantes de l'expérimentation) très importantes pour expliquer les variables d'intérêt précédentes. Elles devraient enfin permettre de corriger les résultats des biais éventuels qui pourraient faire obstacle à une bonne mesure des effets des politiques mises en place.

Les enquêtes portent sur la situation professionnelle (chômage, emploi, revenus du travail) et les réseaux de sociabilité. Elles recueillent également des éléments sur la commune de résidence, la situation familiale, la situation professionnelle des parents. Les données collectées par les enquêtes seront appariées avec plusieurs fichiers de nature administrative.

Le dispositif d'enquête est exhaustif auprès de tous les jeunes participants à l'expérimentation soit environ 600 - groupe de traitement (bénéficiaires d'un accompagnement renforcé) et groupe témoin (bénéficiaires de l'aide et de l'information habituelles) réunis. Il comporte quatre vagues d'enquête. La première aura lieu de janvier 2009 à janvier 2010 par téléphone. Elle s'adressera à des jeunes souhaitant s'engager dans un contrat d'apprentissage et mesurera leur situation professionnelle quelques mois après l'entrée dans le dispositif d'accompagnement. Les trois autres vagues concerneront des jeunes en contrat d'apprentissage. Les deuxième et troisième vagues, réalisées par questionnaires papiers mesureront les réseaux de sociabilité à l'intérieur du centre de formation des adultes (CFA) respectivement quelques mois (collecte entre janvier 2009 et janvier 2010) et un peu plus d'un an après l'entrée en CFA (collecte entre janvier 2010 et janvier 2011). La quatrième vague aura lieu par téléphone et mesurera l'accès à l'emploi à l'issue de l'apprentissage. En cas d'abandon en cours de contrat d'apprentissage, une enquête sera réalisée immédiatement puis une ré-interrogation aura lieu à l'issue théorique du contrat. La collecte se déroulera au fil du temps en cas d'abandon, entre novembre 2010 et novembre 2011 lorsque le contrat d'apprentissage

ira jusqu'à son terme. Il est prévu de suivre les jeunes qui entrent dans l'expérimentation (phase 1 ou 2) et déménagent.

Le comité de pilotage comprend des représentants de la DARES, du CREST, des missions locales de Tulle, Ussel et Brive et du CFA 13 Vents.

Les principaux résultats de l'enquête seront publiés dans des publications académiques et des 4 pages de la DARES.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 3 juillet 2008 - N° 178/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE
Données détenues par l'Insee**

Émetteur : Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS), service statistique ministériel du pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative du ministère.

Au cours de sa réunion du 11 juin 2008, la formation Emploi, revenus a examiné la demande d'accès à des données détenues par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Suite aux mesures adoptées par le Premier ministre lors de la première conférence de la vie associative du 23 janvier 2006, la direction de la Vie Associative, de l'Emploi et des Formations (DVAEF) est chargée de développer la connaissance statistique du secteur associatif et de son poids économique. La MEOS, service statistique ministériel, rattachée à la DVAEF, en collaboration avec la sous-direction de la Vie Associative, souhaite notamment s'appuyer sur les sources administratives pour répondre à cette demande. L'objectif des traitements prévus sur les données est d'évaluer les caractéristiques des associations employeuses et de leurs salariés et d'élaborer des études sur le thème de l'emploi associatif.

Les données souhaitées sont les fichiers entreprises, établissements et postes (salariés) issus des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et les fichiers du dispositif CLAP (connaissance locale de l'appareil productif).

L'analyse exploratoire des variables aux niveaux national et départemental, par secteur d'activité et par tranches d'effectifs qui sera effectuée à partir des DADS pourra être complétée par une analyse infra-départementale à partir des données CLAP. Par ailleurs, le dispositif CLAP permettra d'éclater les effectifs issus des DADS lorsque les déclarations de plusieurs établissements sont regroupées. Dans un premier temps, les travaux menés à partir des données DADS porteront sur l'année 2006. Les données observées concerneront principalement :

- La démographie des associations employeuses, leurs caractéristiques, leurs effectifs salariés, les masses salariales versées,
- La démographie des salariés, leurs caractéristiques, les salaires versés,
- Les conditions d'emploi des salariés.

La transmission des données CLAP et DADS s'effectuera chaque année.

Les analyses statistiques et les études réalisées à partir de ces données seront diffusées dans les publications de la MEOS.

La formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.

ANNEXES

Relatives au groupe de travail sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi,
de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi

- Tableau présentant les principales propositions nouvelles du rapport (hors Dom).....	50
- Déclaration de la société française des statistiques (SFdS).....	52
- Propositions de la SFdS	53
- Déclaration de la CGT	55
- Déclaration de FO	58

ANNEXE 1**Principales propositions nouvelles du rapport (hors Dom)**

		Mois	Trimestre	Année	Remarques
<u>Chômage</u>					
EEC	BIT		chômage EPT (sexe, âge)	qualification handicap	
	Sous-emploi		Sexe, âge	Qualification	serie rétrospective
	Lab			sexe, âge découragés empêchés	serie rétrospective
ANPE		titre changé Total 1, 2, 3, 6, 7,8, A : 123 HAR B : AR courte C : AR longs Contrats en AR			
UNEDIC		DE indemnisés. taux de couverture (sexe, âge)			
<u>Emplois</u>					
EEC			Temps plein, partiel ETP (sexe, âge)	ancienneté dans l'entreprise	
<u>Emploi cherchant un autre emploi</u>					
EEC	(et emploi insatisfaisant)		ensemble		contrats, sexe, âge motifs

	Mois	Trimestre	Année	Remarques
<u>Dynamique emploi/</u> <u>Chômage/emploi</u>				
Ancienneté du chômage (EEC)			ensemble, sexe, âge taux de chômage >4 mois > 1 an > 2 ans	
Récurrence du chômage (EEC)			périodicité de chômage et durée dans les 2 ans	
Ancienneté sur les listes de l'ANPE			Ancienneté sur liste durée lors de la sortie Répartition par ancienneté	
Récurrence sur les listes ANPE			durée de présence dans les 2 ans	
Flux d'entrées et sorties ANPE	entrées sorties équation comptable	Motifs entrées Motifs sorties	bilan bilan	
Transitions (EEC)			emploi/chômage/ Inactivité, par type de contrats	
Trajectoires et parcours (Source à déterminer)				tous les 3 ans, sexe jeunes intermédiaires seniors



ANNEXE 2

Déclaration de la SFdS

Réunion du 11 juin 2008

CNIS – Formation ‘Emploi – Revenus’

La Société Française de Statistique (SFdS) a participé assidûment aux travaux du groupe de travail présidé par M. Jean-Baptiste de Foucauld, groupe dont elle avait, comme d’autres participants à la réunion de la formation « Emploi – Revenus » du 8 mars 2007, souhaité la constitution, suite au report de la publication de l’essentiel des résultats de l’enquête sur l’emploi de 2006 et du calage correspondant de la série du chômage.

La SFdS se félicite des propositions intéressantes et constructives de ce groupe de travail, notamment quant à la nature des statistiques à établir. Elle rappelle aussi que le mandat était également de réfléchir aux modalités de diffusion. Elle se félicite de ce que les propositions du groupe aillent dans le sens d’une grande partie des préoccupations exprimées par sa présidente dans un courrier du 28 janvier 2008 et des propositions concrètes remises par son représentant au groupe de travail le 28 avril 2008, relativement au calendrier prévisionnel de publication et aux explications devant accompagner les chiffres.

Toutefois, la SFdS estime qu’il aurait été souhaitable et possible que le rapport du groupe de travail soit plus explicite dans la formulation de recommandations relatives aux conditions de la diffusion, sur deux points en particulier : d’une part, les communications préalables à la publication au bénéfice des autorités, et, d’autre part, un traitement des aléas suffisamment balisé pour ne pas donner prise au soupçon. Sur le premier point, il lui semble souhaitable que le délai de pré-communication aux autorités soit connu et annoncé avec pour objectif exclusif de leur permettre de préparer leurs commentaires. Sur le second point, elle regrette que le groupe n’ait pas pu formuler de recommandations sur le dispositif de sauvegarde en cas d’aléas alors que c’est justement par manque de dispositions claires en la matière que les incidents de 2007 ont pris une dimension de crise.

La SFdS regrette en conséquence que les propositions qu’elles avaient présentées n’aient pu être suffisamment discutées par le groupe de travail et demande à ce que le document remis en avril à ce groupe soit annexé à son rapport et que la présente déclaration soit jointe au compte rendu de la réunion de ce jour.

ANNEXE 3

Propositions de la SFdS au groupe de travail sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi

Réunion du 24 avril 2008

Dans le mandat du « », la dernière phrase stipule : « Le groupe de travail fera également des propositions sur la meilleure façon de mettre à disposition ces indicateurs et d'en faciliter la lecture, afin de contribuer à la qualité du débat public ».

La SFdS suggère d'inscrire à ce titre quatre propositions dans le rapport du groupe de travail :

Proposition 1 : concernant la gestion des calendriers de publication

Les différents utilisateurs, le public et les médias doivent avoir la garantie de disposer des principaux indicateurs à des dates régulières prévues suffisamment à l'avance. Une fois fixées, ces dates ne doivent pas pouvoir être changées, sauf cas de force majeure dûment explicitée.

Le groupe de travail recommande :

- que l'autorité statistique chargée d'établir une série définisse, après consultation des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis), le calendrier de publication des valeurs successives de cette série pour les douze à dix-huit mois à venir ;
- que ce calendrier soit rendu public ;
- qu'il soit mis à jour tous les trimestres de façon à assurer aux utilisateurs une visibilité d'au moins douze mois sur la publication à venir ;
- que toute modification de ce calendrier soit précédée d'une consultation des utilisateurs au sein du Cnis, sur la base d'un dossier justificatif.

Proposition 2 : concernant les communications préalables à la publication

Les autorités publiques en charge des politiques d'emploi doivent pouvoir réagir immédiatement après la publication des statistiques, si elles estiment devoir le faire. Il est donc légitime qu'elles aient communication des résultats avant que ceux-ci soient rendus publics, à la seule fin de leur permettre de préparer cette éventuelle réaction.

Le groupe de travail recommande

- que le délai de « pré-communication aux autorités » soit fixé en référence aux meilleurs standards internationaux et au plus à 12 heures ;
- que ce délai et les règles d'embargo qui s'attachent aux informations ainsi communiquées soient publics.

Proposition 3 : concernant les aléas

L'expérience de 2006-2007 montre que tout processus statistique peut être victime d'un aléa, rendant ses résultats imprécis, voire erronés. Cette situation peut souvent être détectée avant que les résultats ne soient disponibles ; mais elle peut aussi n'être détectée qu'au vu des résultats, par confrontation avec d'autres sources d'information. Il est certes difficile d'établir a priori des règles de diffusion visant ces situations : cependant, c'est particulièrement nécessaire, afin d'éviter toute suspicion d'intervention non statistique dans la solution retenue.

Le groupe de travail recommande qu'en pareil cas :

- l'autorité statistique chargée d'établir une série soit tenue de diffuser, à l'échéance normale et dans les supports habituels une information contenant à la fois les résultats des calculs, les motifs qui font douter de ces résultats, et les indicateurs qui sont selon elle les plus probables en l'état actuel de l'art. Ces derniers indicateurs seront clairement identifiés comme des substituts provisoires à la série habituelle ;
- cette autorité soit tenue ensuite de rendre compte publiquement, selon un calendrier annoncé, des travaux entrepris pour restaurer ou améliorer les statistiques habituelles, des résultats de ces travaux et des dispositions prises pour qu'une série définitive soit substituée à la série provisoire.

Proposition 4 : concernant les commentaires explicatifs

Tous les statistiques reposent sur des conventions de définition et sur des processus de mesure. Connaître ces éléments méthodologiques est souvent indispensable pour éviter des erreurs d'interprétation. Il est de la responsabilité des médiateurs et des utilisateurs eux-mêmes d'y prêter attention ; mais ils ne peuvent le faire que si les producteurs de statistiques leur fournissent les informations nécessaires sous une forme utilisable.

Le groupe de travail recommande :

- que pour chaque série statistique une documentation méthodologique complète et hiérarchisée soit mise à disposition de tous sur Internet ; la hiérarchisation doit s'entendre comme une présentation des informations permettant une consultation plus ou moins approfondie selon les utilisateurs ;
- que chaque fois qu'un élément méthodologique particulier joue un rôle important dans la valeur et la signification d'un indicateur, le service producteur soit tenu de le signaler ou de le rappeler lors de la publication de cette valeur.



263, rue de Paris
93 516 Montreuil cedex
Tél : 01 48 18 80 00

ANNEXE 4

Au sujet du rapport du groupe de travail du CNIS sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi

Ce groupe de travail, issu de la volonté d'éclairer le débat relatif aux chiffres du chômage, a été constitué en réponse à la controverse née de la décision de l'INSEE, en janvier 2007, de ne pas recalculer la série mensuelle du taux de chômage à partir des résultats les plus récents de l'enquête emploi. La formation Emploi-Revenus du CNIS s'est faite l'écho de cette controverse le 8 mars 2007 et le groupe de travail, rapidement mis en place, s'est réuni à un rythme très soutenu (14 réunions en 11 mois). Les débats ont été très riches et les interventions de grande qualité. En s'efforçant d'intégrer en partie les observations et suggestions faites par les membres du groupe, les rapporteurs ont accompli un énorme travail de synthèse et une présentation des concepts afférents et des pratiques existantes, dont l'exhaustivité doit être saluée. Le rapport rend parfaitement compte de la complexité du débat et des lacunes qui caractérisent la collecte et la diffusion de l'information statistique dans ces domaines, déjà mises en évidence en plusieurs occasions, telles que les « états généraux des chiffres du chômage » du 29 mai 2007 organisés à l'initiative de plusieurs syndicats de salariés, d'associations, notamment de chômeurs, de chercheurs et de statisticiens.

Au-delà de la qualité du travail réalisé par les rapporteurs, les propositions émises par le groupe de travail devraient permettre de rendre objectifs le calcul du nombre de chômeurs et la publication du taux de chômage et, à terme, de rendre inopérante toute tentative d'instrumentalisation des données statistiques issues de sources administratives afin de dérober au regard public une partie de la réalité du marché du travail. Notre appréciation du rapport final se fera, par conséquent, essentiellement sur ce point.

À peine le groupe de travail constitué, une mission analogue a été confiée par le gouvernement à deux inspecteurs généraux (IGF et IGAS) qui ont procédé à une série de préconisations en septembre 2007. À ce sujet, la CGT déplore la mise en concurrence à laquelle le groupe de travail du CNIS a été soumis, la confusion créée par l'existence de ces deux structures censées se prononcer sur le même sujet, le dédoublement des efforts et la déperdition d'énergie et, surtout, l'absence de consultation du groupe du CNIS par la mission IGF/IGAS. À notre avis, cette procédure était intimidante pour le groupe du CNIS et risquait d'emblée de relativiser les résultats de ses travaux. La précipitation avec laquelle l'INSEE a adopté certaines des propositions du rapport IGF/IGAS, bien avant que le groupe du CNIS ne se soit prononcé, procède de cette logique de « fait accompli » (indépendamment du fait que le groupe du CNIS décida, *ex post*, de les approuver).

Une autre critique relative au fonctionnement du groupe de travail, et que les représentants de la CGT avaient adressée à temps aux organisateurs, concerne l'anonymisation systématique et permanente des

comptes rendus : outre le fait qu'elle ne permettait pas aux non-participants, voire aux membres ponctuellement absents, de saisir les enjeux des débats et de percevoir les forces sociales porteuses des différents points de vue, cette démarche mettait sur un pied d'égalité des positions marginalement exprimées au sein du groupe, soit par des personnes ne représentant qu'elles-mêmes, soit très minoritaires – et a priori rejetées par les autres participants – et d'autres propositions autour desquelles un consensus s'était réalisé. Cette remarque constitue donc aussi une mise en garde plus générale au CNIS pour que le débat démocratique dont il est l'outil et le lieu se fasse toujours en pleine connaissance des positions et propositions que chacun de ses membres et participants formule en toute responsabilité.

En conséquence de cette attitude faussement consensuelle (intégration de quasiment toutes les propositions faites lors des réunions, approbation des propositions du rapport IGF/IGAS), le rapport du groupe préconise la prise en compte d'un nombre important d'indicateurs – tellement important qu'on risque d'avoir du mal à les hiérarchiser, malgré l'effort consenti à la dernière partie du rapport qui insiste sur l'attitude à adopter en termes de communication. À ce sujet, l'on doit reconnaître la clairvoyance des rapporteurs qui s'abstiennent de toute recommandation relative à des modifications de communication autour des données administratives ; néanmoins, la nécessité de privilégier systématiquement les données issues d'enquêtes pour saisir le concept du chômage et le halo qui l'entoure n'est pas systématiquement mise en exergue dans les préconisations du rapport.

Bien qu'au début de ses travaux toute référence au salaire ait été explicitement écartée des objectifs du groupe, la CGT ne peut que se féliciter de la prise en compte, dans le rapport, de la dimension salariale et, plus généralement, de revenus du travail, que ce soit au sujet de la précarité, du respect des « droits fondamentaux » ou de la qualité de l'emploi. Cependant, en ce qui concerne la notion de précarité de l'emploi – notion centrale s'il en est pour des millions de nos concitoyens qui peinent à se projeter dans la vie de manière sereine –, au-delà de toutes les difficultés conceptuelles dont le rapport rend abondamment compte, elle occupe une place très incertaine, oscillant entre une notion étroite (l'instabilité) et une notion plus difficilement mesurable, celle de l'insécurité, qui intègre une dimension fortement psychologique (le « sentiment d'insécurité ») et de ce fait plus difficile à cerner statistiquement. Parallèlement, l'absence de proposition d'un indicateur phare à périodicité infra-annuelle ne contribue pas à la « banalisation » du concept qui risque d'être écarté du débat public consécutif à la publication des chiffres du chômage et de son halo.

Un autre sujet qui n'a pas été, à notre sens, suffisamment exploré dans le rapport est celui des emplois inadéquats et de la qualité de l'emploi en général, d'autant que ces deux thèmes ont abondamment été débattus au sein du groupe. En ce qui concerne la qualité de l'emploi, le rapport aurait pu utilement insister sur l'importance des préconisations du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales » du CNIS et reprendre à son compte les indicateurs qui y ont été proposés ; en ce qui concerne les emplois inadéquats, qui font l'objet de nombreuses réflexions actuellement, il est dommage que le rapport n'en propose comme seule mesure que le nombre de personnes en emploi souhaitant changer d'emploi, qui amalgame des comportements individuels avec des dimensions objectives, telles que le temps de travail, les conditions du travail, le niveau de rémunération, le déclassement, etc.

Sans vouloir entrer dans le détail des sujets abordés par le rapport, tout en reconnaissant la nécessité de la mesure statistique des emplois vacants, nous nous étonnons de l'importance qui semble être accordée aux offres d'emploi « non satisfaites », recueillies par l'ANPE, en tant qu'indicateur des emplois vacants, voire même des difficultés de recrutement par les entreprises. Le thème du recrutement est en effet extrêmement complexe, impliquant divers paramètres tels que la gestion de la main-d'œuvre, les prévisions des employeurs, les conditions de travail, etc. et ne saurait se résumer à un simple indicateur de durée de vie d'une offre d'emploi. Dans ce sens, rapprocher la question de la mesure du chômage de celle des offres d'emploi « non satisfaites » risque de prêter à confusion : le débat en cours relatif à la modification des conditions d'indemnisation des chômeurs et de l'obligation qui leur serait faite d'accepter des emplois autres que ceux qu'ils recherchent incite à une grande prudence en la matière.

De manière plus générale, le rapport, pour prolix qu'il soit en termes de propositions, reste toutefois timoré en ce sens qu'il conjugue ses propositions d'indicateurs avec leur « faisabilité » statistique, se privant de la possibilité d'impulser la collecte d'informations dans de nouveaux domaines. À titre d'exemple, il se garde bien de proposer l'élargissement de l'échantillon de l'enquête Emploi, de manière à ce qu'elle garantisse

une représentativité au niveau infra-national et plus précisément régional, bien que l'importance de cette production soit prouvée et que les demandes allant dans ce sens se soient multipliées, y compris dans le « rapport Freyssinet ». De même, on peut regretter que le rapport s'abstienne de formuler des propositions d'évolution de cette enquête, notamment en introduisant des questions relatives à la qualité de l'emploi. La CGT pense que le CNIS ne doit pas trop se contraindre dans sa réflexion, sous peine de perdre sa capacité de stimulation sur l'appareil statistique public à partir des besoins et attentes exprimés par les utilisateurs et les forces sociales en son sein.

En conclusion, le rapport du groupe de travail du CNIS est le résultat d'un énorme travail de grande qualité. Ses enseignements sont riches et éclairent le débat public de manière indiscutable. C'est un bon exemple du rôle extrêmement utile que le CNIS joue dans une période où la crédibilité du système statistique public repose de façon cruciale sur sa capacité à nouer un dialogue avec l'ensemble de ses usagers. La CGT souhaite que la formation Emploi-Revenus et le bureau du CNIS prennent toutes les dispositions afin que les préconisations de ce rapport soient prises en compte et mises en application, d'autant plus que la production et la publication des indicateurs d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité nécessitent une collaboration interinstitutionnelle.

ANNEXE 5

Force Ouvrière

17 juin 2008

Déclaration sur le rapport du groupe de travail du CNIS « les indicateurs d'emploi, chômage, sous emploi, précarité de l'emploi ».

Tout d'abord Force Ouvrière se félicite que le CNIS ait pu mettre en place un groupe de travail sur « les indicateurs d'emploi, chômage, sous-emploi, précarité de l'emploi », et elle félicite le travail du président Jean-Baptiste de Foucauld et des deux rapporteurs Marie Reynaud et Michel Cézard. Elle regrette néanmoins qu'il ait été mis en concurrence avec le rapport des inspections générales (le rapport IGF-IGAS).

Concernant les avancées du rapport

Nous saluons les avancées intéressantes telles que les données sur le halo du chômage et le sous emploi publiées par l'Insee depuis le 4 trimestre 2007.

Nous soutenons la proposition de créer des taux d'emploi en équivalent temps plein trimestriels ainsi que des taux de chômage en équivalents temps plein trimestriels. Des données trimestrielles sur l'emploi en équivalent temps plein nous permettront enfin d'avoir des productivités horaires trimestrielles.

Nous appuyons la proposition d'introduire dans les enquêtes une question sur l'insécurité d'emploi ressentie, question qui pourra d'ailleurs être intégrée dans l'enquête emploi.

De la même manière nous soutenons la proposition de créer des indicateurs de condition travail issus de l'enquête emploi (travail de nuit, du dimanche, horaire supérieures à 45h). Mais nous regrettons que les métiers dangereux ne soient pas intégrés à cet indicateur.

Nous trouvons intéressante la publication d'un indicateur « d'emploi insatisfaisant » (toutes personnes en emploi qui souhaitent un autre emploi). Néanmoins, il aurait fallu souligner dans le rapport que beaucoup de salariés peuvent très bien répondre qu'ils ne souhaitent pas un autre emploi même si leur emploi est objectivement précaire, dans la mesure où beaucoup d'entre eux n'ont aucun espoir de trouver un autre emploi. L'approche marché du travail du concept d'emploi « inadéquat » ne peut pas se limiter aux seuls souhaits des personnes de changer d'emploi.

En outre, nous considérons qu'il n'est pas pertinent que ces personnes soient disponibles ou qu'elles fassent des démarches de recherche d'un autre emploi pour être intégrées dans cet indicateur.

Concernant les insuffisances du rapport

Nous regrettons que l'enquête emploi ne soit pas au centre du rapport, et qu'il ne soit pas dit plus clairement que seule l'enquête emploi reflète correctement l'évolution du marché du travail. Contrairement à ce qu'indique le rapport des inspections générales, les DEFM ne peuvent pas être utilisées pour analyser l'évolution globale du chômage, ni l'évolution du marché du travail, mais plutôt pour mener des études à des niveaux géographiques fins que ne permet pas l'enquête emploi. En outre, seule l'enquête emploi permet de calculer un certain nombre d'indicateurs du marché du travail, dans la mesure où son questionnaire peut être enrichi.

Au total, nous aurions souhaité que le rapport reconnaisse davantage la fiabilité de l'enquête emploi.

Nous estimons que le rapport ne va pas assez loin sur la question de la précarité de l'emploi. En effet, aujourd'hui le chômage baisse mais la population n'a pas ce sentiment, tout simplement parce que l'on crée beaucoup trop d'emplois précaires qui ne permettent pas aux personnes de se projeter dans l'avenir sur le plan professionnel, ni sur le plan personnel. Il y a de fortes interrogations de la part de la population. La statistique publique française doit y répondre, et ne pas être au seul service des objectifs chiffrés du gouvernement. Mais pour cela il aurait fallu s'attaquer à la qualité de l'emploi, aux notions de bas salaire (individuel), de sous emploi des qualifications, d'emplois insoutenables liés notamment aux conditions de travail insoutenables, ce qui aurait permis, en outre, de comprendre les tensions sur certains secteurs. En effet, la pénurie d'emplois peut être conditionnelle aux conditions de travail et aux rémunérations offertes par les employeurs, dans ce cas elle n'est pas le signe d'un dysfonctionnement. En revanche, si elle est liée à une pénurie de qualification alors on peut imaginer une politique de l'emploi qui vise à réorienter les chômeurs qui le voudraient, en les qualifiant vers les qualifications demandées. Mais dans un certain nombre de métiers il semble que la variable salaire est la variable clé.

Le rapport ne traite pas suffisamment des formes extrêmes et nouvelles de la précarité de l'emploi qui pourtant concerne une part très importante du marché du travail. Aujourd'hui plus d'un contrat à durée déterminée sur deux correspond à une durée d'embauche inférieure à un mois. Par le biais des CDD, un grand nombre de salariés sont dans une situation qui ressemble à l'intérim sans en avoir aucune des couvertures.

En outre, le rapport ne fait pas suffisamment la distinction entre les différents types de contrat à durée déterminée, sachant qu'un CDD de moins de 6 mois n'ouvre aucun droit. Pourtant, la majorité des CDD, aujourd'hui sont de moins de 6 mois (souvent de 5,5 mois).

Le rapport ne mentionne pas non plus la précarité des salariés qui enchaînent des CDD à répétition, qu'ils soient courts ou longs, et parfois chez le même employeur, sans forcément passer par la case chômage. Pour ces salariés la question des congés payés et celle de la formation continue sont devenues de vraies problématiques. Pour eux l'instabilité de l'emploi induit forcément au bout d'un certain temps l'insécurité de l'emploi, car cette instabilité épuise moralement et physiquement les salariés qui en sont victimes. Peut-être que l'approche dynamique par les trajectoires individuelles permettra de prendre en compte et d'étudier cette forme de précarité de l'emploi, caractéristique d'une nouvelle évolution du marché du travail.

Au total, le rapport occulte la question des CDD courts (de moins d'un mois), celle des salariés qui ont des employeurs multiples comme les services à la personne, et les salariés qui enchaînent des CDD à répétition. Le respect du code du travail, la garantie de droits sociaux, la possibilité d'accéder à de la formation, sont pour ces salariés des questions non résolues.

Enfin, nous regrettons que la question « du libre choix de l'emploi précaire » ou du « libre choix du bas salaire » nous empêchent d'avoir des données statistiques sur cette évolution du marché du travail qui consiste à créer des emplois qui ne permettent plus aux personnes de maintenir ou d'obtenir une certaine autonomie économique grâce à leur travail. Nous souhaitons que les indicateurs de qualité de l'emploi et de précarité de l'emploi fassent référence aux caractéristiques de l'individu et non à celles du ménage.

Nous regrettons que la série statistique sur les « bas salaires » n'ait pas été retenue dans le rapport (un bas salaire correspond au 2/3 du salaire médian). Pourtant cette série est disponible dans la plupart des pays européens car elle donne une information pertinente sur l'évolution du marché du travail. Elle est d'ailleurs beaucoup plus pertinente que celle de « travailleurs pauvres »

qui, liée aux revenus du ménage, prête à confusion et ne permet pas d'étudier l'évolution du marché du travail.

En conclusion nous considérons que des travaux sur la précarité et la qualité de l'emploi doivent être poursuivis au sein du CNIS. De nouveaux indicateurs devront probablement être définis afin de donner une vision plus juste de l'évolution du marché du travail et de ses nouvelles formes de précarité.